



41^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES FRANCOPHONES

Kigali, 18-22 juillet 2021



Mercredi 21 juillet

« 41^{ème} Assemblée générale » Réunion institutionnelle

Séance solennelle d'ouverture de la 41^{ème} Assemblée générale

Son Excellence Dr Edouard NGIRENTE, Premier ministre du Rwanda, Invité d'Honneur

En présence de :

- Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF, Maire de Paris
- M. Pudence RUBINGISA, Maire de Kigali
- Ambassadeur Désiré NYARUHIRIRA, Conseiller spécial de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Mme Mariene HOLZNER, Cheffe de l'Unité Autorités locales, Organisation de la Société civile et Fondations, DG INTPA, Commission européenne

Élection de la Femme francophone AIMF 2021

- Mme Lydie HAKIZIMANA
- Mme Douangmala PHOMMAPHONG

41^{ème} Assemblée générale de l'AIMF

1. Mise à jour de la liste des membres
2. Approbation du compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale tenue à Tunis, le 10 décembre 2020
3. Rapport d'activité 2020 présenté par le Secrétaire général
4. Rapport sur l'exécution du budget 2020 et présentation des comptes
5. Rapport du Commissaire aux comptes et approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2020
6. Adoption du projet de budget 2022
7. Admission des nouveaux membres
8. Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations

Séance solennelle d'ouverture

S. Exc. Dr Edouard NGIRENTE
Premier Ministre du Rwanda

Messieurs les Ministres,
Madame la Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones, et Maire de Paris, Monsieur le Représentant de la Secrétaire Générale de la Francophonie,
Membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Secrétaire Permanent de l'AIMF, Distingués invités
Bonjour,

Le Rwanda se réjouit d'accueillir le 41^{ème} Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Je voudrais donc, au nom du Gouvernement rwandais et du peuple rwandais, vous souhaiter un bon séjour à Kigali.

Je voudrais particulièrement adresser mes vifs remerciements et félicitations aux organisateurs de ce congrès, notamment, l'Association Internationale des Maires Francophones en collaboration avec la Ville de Kigali, pour avoir organisé cette belle rencontre, malgré la situation sanitaire contraignante causée par la pandémie Covid 19.

Je salue aussi votre détermination, vous les maires francophones, à participer activement dans cette rencontre dans ces moments où voyager est devenu problématique à cause de cette pandémie. Votre présence ici témoigne, une fois de plus, de l'importance que vous attachez à ce congrès.

Elle témoigne également du dynamisme et de l'engagement de votre association à fédérer la famille francophone et à mener des actions de terrain qui ont un impact direct auprès de nos populations.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs les Maires,

La tenue de ce congrès autour du thème « Quelle urbanité pour les villes Francophones: le Maire et la société civile », est une nouvelle occasion d'échanges sur la coopération stratégique entre la municipalité et les organisations de la société civile, pour relever les défis du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

J'ai beaucoup apprécié le choix de ce thème qui met en évidence la vocation de l'Association Internationale des Maires Francophones, qui se veut un cadre de coopération entre les villes et de promotion des politiques ambitieuses et responsables, au service d'une urbanité plus respectueuse, plus prometteuse et au profit de la population.

Je me réjouis aussi du pas déjà franchi par l'Association Internationale des Maires Francophones depuis sa création, en 1979.

Je voudrais aussi saluer la bonne collaboration qui existe entre l'Organisation Internationale de la Francophonie

et l'Association Internationale des Maires Francophones. La mise en œuvre conjointe de différents projets a montré un impact tangible sur le terrain et joue un rôle stratégique dans le développement des villes.

Le fait qu'aujourd'hui l'Association Internationale des Maires Francophones regroupe plus de 300 villes ou associations de collectivités locales, dans 54 pays, est un bon signe d'évolution institutionnelle.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Ce congrès me donne l'opportunité de partager avec vous quelques points, qui, à mon avis, devraient retenir notre attention, en vue de promouvoir les modèles de partenariat entre la municipalité et la société civile.

D'abord, il convient de noter que depuis les années 2000, on constate que la Société civile est reconnue dans les forums internationaux comme un acteur important du développement. Les organisations internationales prennent appui sur les organisations de la société civile pour acheminer leurs programmes de développement au bénéfice direct des populations.

Au niveau local, la vocation de la Société civile est de répondre aux besoins des citoyens. Elle a donc sa part à jouer dans la mise en œuvre des politiques publiques de la ville. Je profite alors de cette occasion pour saluer le rôle de la Société civile comme lanceur d'alerte et sa contribution dans le suivi des activités des collectivités locales.

Aujourd'hui, la concertation entre la société civile et les services municipaux est une évidence, dans tous les domaines. Cette concertation permet à différentes villes de proposer des solutions plus appropriées répondant aux attentes des citoyens.

Sur ce point, permettez-moi de souligner l'exemple de partenariat développé par le Gouvernement rwandais, pour la promotion d'une croissance économique inclusive.

Au Rwanda, la société civile est perçue comme un partenaire stratégique de l'Etat. Elle contribue dans la réalisation de ses objectifs de développement. Elle constitue un pilier important dans la bonne gouvernance du pays.

A cet égard, le Gouvernement rwandais appuie financièrement les organisations de la société civile dans le cadre du renforcement de capacité institutionnelle afin de faciliter la mise en œuvre de leurs programmes.

Dans ce contexte, le Gouvernement rwandais, en collaboration, avec d'autres partenaires, a lancé, dès 2014 un programme visant à renforcer les capacités des Organisations de la société civile pour une gouvernance effective et responsable.

Vue l'importance de ce programme, le Gouvernement rwandais et ses partenaires ont décidé qu'il soit prolongé jusqu'en 2023. Ceci a été fait dans le but de favoriser un environnement propice permettant aux Organisations de la société civile de jouer un rôle clé dans la conception et la réforme des politiques.

Pour le moment, plus de 180 Organisations de la société civile ont déjà bénéficié de ce partenariat. Le Gouvernement rwandais continue à fournir des fonds sous forme de subventions à des projets compétitifs.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les Maires,

La coopération transfrontalière joue un rôle majeur dans l'intégration économique de nos villes. De ce fait, le

développement des infrastructures transfrontalières adéquates est très capital pour abaisser les coûts des transactions et accélérer la circulation des biens et services.

Par ailleurs, le Rwanda est actif dans le cadre du partenariat développé entre les villes transfrontalières dans la région des Grands-Lacs. Ce partenariat démontre que les frontières exercent désormais des fonctions de « trait d'union » et deviennent des bases d'une intégration commerciale entre les Etats, les villes et les populations. Cela prouve aussi que les villes et les citoyens sont aussi, aux côtés des Etats, des acteurs de la diplomatie.

Partant de cet exemple, la diplomatie des villes est un outil des gouvernements locaux et des Organisations de la société civile. Elle joue un rôle important dans la recherche des solutions porteuses de promotion de la cohésion sociale, de la prévention et de la résolution des conflits, de la reconstruction post-conflit, dans le but de créer un environnement stable et prospère.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Les outils numériques font partie de notre vie quotidienne depuis un certain nombre d'années. Leur impact positif est indéniable. L'utilisation efficace du numérique facilite les relations entre les municipalités et les populations.

Au Rwanda, la population peut accéder à la totalité de leurs services municipaux en ligne, à travers la plateforme que nous avons dénommée Irembo.

Aujourd'hui, les Rwandais peuvent, par exemple, accéder en ligne aux services d'impôts et taxes, obtenir un permis de construction, un titre de propriété, et diverses attestations délivrées par les instances étatiques locales. La digitalisation des services publics permet d'offrir un service rapide et de qualité aux administrés dans le but d'accélérer leur développement socio-économique.

A ce sujet, je voudrais féliciter l'AIMF pour l'adoption en décembre dernier de la « Résolution des Maires francophones à l'attention du Sommet des Chefs d'Etat sur le numérique ». Cette résolution souligne le rôle des villes dans l'ensemble des enjeux liés au numérique.

Face à la pandémie de Covid 19, la digitalisation s'est avérée de plus en plus nécessaire. Grâce à des solutions numériques innovantes, tels que le télétravail et l'éducation en ligne, certaines activités économiques et sociales ont été maintenues dans nos pays respectifs.

Pour numériser nos économies, nous devons non seulement installer une infrastructure adéquate de technologies de l'information et de la communication, mais aussi veiller à ce que les gens aient accès aux appareils numériques tels que les ordinateurs et les téléphones intelligents. Dans ce contexte, le gouvernement rwandais a initié différents programmes et projets visant à aider la population à avoir accès aux appareils numériques et qui jusqu'à aujourd'hui, montrent de bons résultats.

Il convient de signaler que dans toutes ces initiatives, tous les acteurs ont été impliqués, car non seulement le secteur privé mais aussi la société civile, ont aidé la population à avoir accès aux appareils numériques.

Je voudrais également rappeler le rôle clé attendu de la digitalisation dans le bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), dont l'accord a été signé ici à Kigali en mars 2018. Cet accord qui est entré en vigueur en mai 2019, vise à créer un marché africain intégré de plus d'1,27 milliard de consommateurs.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Pour conclure, je voudrais encourager les Maires des villes francophones ici présents, ainsi que les membres de la société civile à redoubler d'efforts pour soutenir les initiatives plaçant la cohésion sociale, le vivre-ensemble et le numérique au cœur de la transformation de nos villes.

Je tiens également à vous assurer de la disponibilité du Gouvernement rwandais et de sa ferme volonté à soutenir les initiatives de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Ainsi, en vous souhaitant de fructueux échanges, je déclare ouvert le 41^{ème} Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre de l'Administration Locale,
Monsieur le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie,
Mesdames et les Messieurs Maires,
Chers participants,

Après le Colloque d'hier sur la planification familiale et l'égalité hommes/femmes, je dirais que nous entrons dans le vif du sujet, sur notre rôle en tant que maires pour faire vivre la cohésion sociale en lien avec la société civile.

Les thèmes d'aujourd'hui sont au cœur de notre engagement au quotidien. Nous devons nous assurer que nos appuis délivrés par nos services bénéficient à tous sans exclusion aucune. C'est le point de départ de tout projet urbain pour le vivre ensemble et la cohésion sociale. Pour cela, je ne vois pas comment on pourrait y arriver sans le soutien de la société civile, car elle est en contact régulier avec la population.

Cependant, nous devons mettre beaucoup d'efforts dans la coordination et dans l'implication de la société civile dès la conception de nos politiques urbaines. Ceci pour éviter la déperdition des ressources et d'énergies, qui sont inévitables si chacun conçoit et réalise son projet de son côté.

Je me réjouis de l'expérience de collaboration avec la société civile que nous avons développée ici à Kigali. Elle s'est montrée décisive lors de la période de Covid 19. A titre exemple, c'est grâce aux 2.000 jeunes volontaires mobilisés quotidiennement, que nos messages de sensibilisation sur les mesures anti Covid 19 arrivent à la population. Ils sont déployés sur les lieux de haute affluence pour rappeler aux citoyens l'importance des gestes barrières (porter le masque, se laver les mains, respecter la distanciation sociale...). C'est aussi grâce à l'appui de la société civile que nous arrivons à détecter, isoler et traiter les cas de Covid 19. Tout au long de ces étapes, la société civile complète le travail de nos équipes.

Si l'apport de la société civile a été capital pendant la pandémie de Covid 19, c'est parce que le Gouvernement du Rwanda a compris très tôt le rôle que la société civile pouvait jouer, notamment, au lendemain du Génocide perpétré contre les Tutsis en 1994, quand le pays avait besoin de toutes les forces vives de la nation, afin de se reconstruire et offrir un lendemain meilleur à ses habitants. Le rôle de la société civile a été encore déterminant pour l'unité et la réconciliation des Rwandais, plus particulièrement au niveau de nos villes.

Même si cela semble être un acquis, le partenariat entre la société civile et la Mairie doit être en permanence construit et entretenu. Comment ? Cette journée nous en donnera des éléments pratiques.

Je termine ce petit mot en vous souhaitant à toutes et à tous, une excellente journée et un moment d'échange aussi enrichissant que fructueux.

Je vous remercie.

Monsieur le Premier Ministre du Rwanda, cher Edouard NGIRENTE,
Monsieur l'Ambassadeur représentant la Secrétaire général de la Francophonie,
Madame la Chef de l'Unité Autorité locale et Société civile de la Commission européenne,
Monsieur le Maire de Kigali, Pudence RUBIGINSA,
Mesdames et Messieurs les Elu.e.s, les Maires,
Mes cher.e.s Ami.e.s,

A nouveau, comme nous l'avons fait hier lors de notre Bureau, assurer nos amis, Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège et Maxime PREVOT, Bourgmestre de Namur, de notre solidarité. Nous savons qu'ils ont été confrontés à des événements dramatiques qui ont fait beaucoup de victimes, notamment à Liège et Willy DEMEYER qui est également notre Trésorier n'a, bien sûr, pas pu venir. Nous savons comment ce genre d'événement mobilise nos mairies et notre Association maintenant depuis de très années.

Et je voudrais bien entendu assurer de notre soutien Monsieur Eli DI RUPO puisque ces villes se trouvent en Wallonie.

Ici, en discutant des relations entre les Maires, la société civile se dit bien indispensable, souvent le prolongement de notre action communale que l'on trouve dans de très nombreuses associations qui ne se substituent pas au pouvoir public mais qui en prolonge l'action, qui la rend plus efficace, beaucoup plus dans la proximité. Nous le savons, les villes ont un rôle à jouer, notamment dans la diplomatie des villes. Et cette diplomatie des villes existe. Cette diplomatie des villes, pour nous les Maires ici réunis, est quelque chose qui se conjugue avec la diplomatie des Etats. Nous le savons, évidemment. Nous ne sommes pas une organisation qui serait extérieure à ce multilatéralisme qui se reconstruit après quelques années difficiles. Nous ne sommes pas extérieurs à ce qui se joue sur la scène internationale et sur laquelle nos Etats légitimement élus représentent les intérêts des nations qu'il faut représenter. Mais, nous le savons, la diplomatie des villes est complémentaires. Elle est agile. Elle permet parfois d'ouvrir des portes, des fenêtres, pour ensuite savoir se retrouver, par exemple ici, dans cette rencontre et sans doute aussi aider nos Etats à progresser dans ce dialogue.

La diplomatie des villes, et cette amitié entre Paris et Kigali n'est pas rien. C'est quelque chose qui s'est construit avec des associations, avec cette société civile avant nous, avec les Maires, avec les Etats et qui nous permet sans doute aujourd'hui, de nous dire que nous pouvons, ensemble, travailler au sujet du quotidien.

A Bordeaux, en mars dernier, notre Bureau a par exemple appelé à un acte de solidarité, qui s'insère totalement dans la diplomatie mondiale, qui est la levée des brevets pour que la production des vaccins puisse se faire ici, sur le continent africain et partout où cela est possible, près des populations qui en ont besoin. D'ailleurs, beaucoup de grands pays ont appris à leurs dépens, au moment de cette pandémie, qu'ils étaient totalement dépendants de la production de médicaments, de la production de masques et de la production de vaccins. Donc, refaire en sorte que ce bien mondial, qui est un vaccin, surtout dans une pandémie dont on ne sortira que si la population de la planète est vaccinée, parce que ce n'est pas que le sujet d'un pays, c'est le sujet de tous les pays de la planète. Cela appelle bien sûr, à des actes forts et nous avons eu une parole forte à Bordeaux, sur la question notamment de la levée des brevets et, bien sûr, aussi sur la fabrication des vaccins.

Je veux d'ailleurs à ce stade dire aussi ma solidarité avec la ville de Tunis. Nous avons hier dialogué avec la Maire

de Tunis et nous savons que la situation sanitaire y est tragique et là encore, nous le verrons, l'AIMF apportera son soutien.

Ce lien qu'est la Francophonie nous permet d'appréhender l'actualité internationale avec un regard particulier et ce souci permanent que nous avons de nous demander ce que l'on peut faire pour accompagner et venir en aide à nos villes membres. Je sais aujourd'hui que le Sahel s'embrase un peu plus chaque jour et, si les villes n'ont ni les compétences ni les armées pour intervenir dans les conflits, elles ont la volonté d'être aux côtés de celles est ceux qui sont touchés par ces conflits et auprès des populations qui en sont les premières victimes. D'ailleurs, je veux dire ici mon admiration pour mes collègues Maires des grandes villes du Sahel parce que maintenant, depuis des années, ils font face à la fois à la menace terroriste, bien sûr, au dérèglement climatique, mais à la menace terroriste qui, elle-même avec les guerres qu'elle génère, jette des populations entières sur les routes, jettent des populations entières dans la précarité, dans la pauvreté et je sais combien les grandes villes du Sahel ont eu bien avant que l'on en parle en 2015, des réfugiés en Europe. Ces grandes villes du Sahel étaient déjà des grandes villes refuges pour des milliers et des milliers de personnes qui fuyaient la guerre, la misère et le terrorisme. Nous savons que plus de deux millions de personnes ont dû fuir leur foyer, plus de treize millions de filles et de garçons ont été privés d'éducation et que les ressources sont rares. Je veux dire mon admiration bien sûr, aux Maires du Sahel.

Alors, face à cela, que pouvons-nous faire ? Et que pouvons-nous faire à l'échelle qui est la nôtre, celle d'une association comme l'Association Internationale des Maires Francophones ? Soutenir les initiatives locales. Soutenir les initiatives locales qui, en accompagnant les populations, en apportant cette aide souvent d'urgence, souvent humanitaire, mais aussi en les aidant à s'organiser, à se structurer tout cela, je vais le dire rapidement, ça favorise la paix, parce que ça passe par l'engagement aussi des personnes que l'on aide, ça passe aussi par la reconnaissance de leur dignité. Alors oui, nous le devons et nous le faisons : aider les collectivités locales à structurer les services essentiels, l'accès à l'eau, la construction d'infrastructures urbaines, la formation, le développement économique. Nous devons encourager le renforcement des moyens, comme nous l'avons fait dans la santé, sur les questions de salubrité, de gestion des crises. Nous avons d'ailleurs des appuis précieux pour pouvoir porter ces actions. Je pense, bien sûr, à l'aide de la Fondation Bill & Melinda Gates que je veux très sincèrement remercier mais je veux aussi remercier l'Union européenne, l'Etat français, la Wallonie, le Canada, l'ensemble des contributeurs de l'AIMF, sans qui nous ne pourrions mener ces actions et tous ces programmes indispensables. Et je le dis là aussi, en tant qu'Européenne, l'Europe reconnaît véritablement le rôle clé de notre Association pour agir et nous reconnaît comme un acteur essentiel de la coopération européenne notamment ici en Afrique.

Ensuite, nous devons bien sûr continuer à défendre une meilleure reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux, leur nécessaire autonomie, notamment financière pour agir au plus près des besoins, et c'est une voix que nous portons, c'est un plaidoyer que nous avons auprès des organisations internationales et dont le Maire de Genève, hier, nous a rendu compte puisqu'il est également chargé de porter ce plaidoyer. Ces pouvoirs locaux sont au cœur du dialogue politique et particulièrement au cœur des conflits multiples entre les communautés qui peuvent éclater au sein même d'un Etat.

Et la démocratie locale, je le redis, ne sera jamais opposée à l'Etat. Mais elle sera toujours sa meilleure alliée. C'est celle qui va permettre à l'Etat d'être meilleur, plus à l'écoute, plus efficace, au service de son peuple, pour agir de façon plus agile, comme nous le développons dans la proximité, ce que nous appelons par exemple la ville du quart d'heure, je veux saluer Carlos MORENO, un grand chercheur qui nous accompagne et qui a aidé notamment à porter ce concept de la ville du quart d'heure, qui est un concept qui n'enlève rien aux grandes villes-monde qui sont ici, notamment dans cette salle, oui, on est dans le global et les villes-monde sont dans dans un travail qui est un travail à l'échelle planétaire mais nous sommes aussi dans cette hyperproximité et nous savons, d'expérience, par conviction et par fonction, du local au global et du global au local, il faut en permanence faire cet aller-retour si nous voulons être au diapason avec les besoins de nos sociétés et de nos concitoyens et

notamment des plus fragiles bien sûr. Et ce concept de ville du quart d'heure va nous aider.

Je remercie bien sûr toutes celles et ceux qui ont pu venir à ce rendez-vous. Ce rendez-vous important pour notre famille francophone. Cette année, l'AIMF aura été au rendez-vous en soutenant, je le redis ici, nos amis de Beyrouth après l'explosion et la destruction du port et du centre-ville. Nous avons été aux côtés des Arméniens, notamment, dans la guerre provoquée par l'Azerbaïdjan dans le Haut Karabakh. Aujourd'hui, nous sommes aux côtés des Tunisiens. Et je veux à nouveau assurer la Maire de Tunis, Souad ABDERRAHIM, de toute notre amitié.

Je me réjouis aussi de la qualité des travaux de l'AIMF. Je crois que son utilité n'est plus à prouver. C'est un outil vraiment au service de la transformation de nos villes au service d'une diplomatie agile et humaniste. C'est un outil du multilatéralisme des villes au service de la paix et je vous le dis ici, je l'espère vous l'adopterez sans doute tout à l'heure, nous l'avons adopté hier en Bureau, que nous nous retrouverons l'année prochaine chez Armand BEOUINDE, à Ouagadougou, sur un thème qui n'est que le prolongement de ce que nous travaillons ici, qui sera « maîtriser les risques et conjurer les peurs ».

Mes cher.e.s ami.e.s, merci de votre engagement, de votre disponibilité et de votre amitié.

**Mariene HOLZNER Cheffe de l'Unité Autorités locales, Organisations de la
Société civile et Fondations
Commission européenne**

Cher.e.s partenaires et cher.e.s ami.e.s,

Permettez-moi de saluer l'organisation et la tenue de cette Assemblée générale qui intervient à un moment clé des relations entre l'Union européenne et l'AIMF.

Après plus de cinq années du premier Partenariat stratégique au travers de notre Accord cadre de partenariat entre 2015 et 2020. Je tiens à souligner que depuis 2015, ce partenariat avec la Commission européenne vous a permis de soutenir la reconnaissance politique des Maires et du réseau AIMF, dans les instances de décisions nationales, régionales et internationales et tout ceci en renforçant la réalisation d'infrastructures urbaines et des programmes sociaux.

De plus, notre partenariat a permis de soutenir des actions de plaidoyer sur la place des femmes dans la vie politique, le changement climatique et le renforcement des coopérations régionales. Nous nous en félicitons.

Par ailleurs, nous tenons aussi à souligner que ce partenariat a permis le financement de projets très concrets de terrain et d'infrastructures, notamment pour l'insertion professionnelle des jeunes en Côte d'Ivoire ou la requalification des quartiers précaires à Phnom Penh, associant la Mairie de Paris. Aussi, l'autonomisation financière à travers l'adressage des territoires et le recensement fiscal à Douala, Pointe-Noire, Libreville et Yaoundé.

Il y a aussi à noter que dans le cadre de ce Partenariat stratégique, l'AIMF a mobilisé, en 5 ans, dix millions d'euros pour les villes de 29 pays du Maghreb, d'Afrique, de l'océan Indien et d'Asie. Les actions ont touché plus de mille élus locaux et cadres territoriaux avec la mise en œuvre de projets concrets touchant 15 millions d'habitants. Cela constitue pour nous une grande réussite.

Au-delà de ces réalisations concrètes sur le terrain, j'en profite aussi pour réaffirmer qu'il s'agit également d'un partenariat politique entre l'Union européenne dans son ensemble et l'AIMF. Il s'appuie sur la Programmation de l'AIMF et sur les textes régissant l'Union européenne et définit les objectifs à partir des priorités communes.

A cet égard, nous nous félicitons du renforcement des liens avec les différentes institutions européennes et la mise en place d'un dialogue politique. Le Partenariat AIMF / Union européenne c'est aussi affirmé comme un partenariat politique au plus haut niveau, basé sur une coopération technique, auditée et évaluée, orientée vers les grandes priorités commune de la nouvelle Commission européenne. La lutte contre le changement climatique, la transition numérique et les valeurs partagées telles que l'égalité femme / homme, la délivrance des services essentiels de base.

Avec ceci, je vous souhaite une Assemblée générale riche en discussion, ainsi que le meilleur des dans vos délibérations pour l'AIMF.

Ambassadeur Désiré NYARUHIRIRA
Conseiller spéciale auprès de la Secrétaire générale de la Francophonie

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres présents dans la salle,
Monsieur le Maire de Kigali,
Madame la Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones et Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Madame la Représentante de la Commission européenne,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Secrétaire permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones, cher Pierre BAILLET,
cher ami, bonjour,
Mesdames et Messieurs,

La Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise MUSHIKIWABO aurait souhaité participer à cette cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale de l'AIMF. Son agenda ne lui permettant pas, elle m'a demandé de lire ce message en son nom :

« Je souhaite exprimer mes sincères remerciements à l'Association Internationale des Maires Francophones et en particulier à vous, chère Anne HIDALGO pour l'invitation que vous m'avez adressée pour intervenir à la cérémonie d'ouverture de votre Assemblée générale. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'être aujourd'hui à vos côtés, je vous prie de m'en excuser.

Kigali accueille donc le 41^{ème} Congrès de l'AIMF. Aujourd'hui, deux journées de travaux dédiés à la Plannification familiale, à l'égalité et à la relation entre le Maire et la Société civile. C'est un symbole fort pour nous tous, pour votre Association, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble de la famille francophone.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord de saluer l'engagement personnel de Son Excellence le Premier Ministre du Rwanda pour avoir personnellement donné des instructions, je le sais car au cours d'une audience qu'il m'a accordée, il a donné ses instruction pour que ce congrès se tienne dans les meilleures conditions possibles et qu'il soit teinté de succès. Je pense qu'il y a lieu d'être très satisfait. Merci Monsieur le Premier Ministre.

Mes remerciements vont à Monsieur Pudence RUBINGISA, Maire de la Ville de Kigali et son équipe pour avoir, au côté de l'AIMF, œuvré à la parfaite organisation et à l'accueil de ces manifestations dans un contexte sanitaire difficile, on l'a bien souligné et qui continue d'affecter l'ensemble des pays francophones.

Mes remerciements vont aussi à Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF, pour son investissement et son engagement constant et ainsi que sa disponibilité à œuvrer avec l'ensemble des acteurs de la famille francophone. Merci cher Pierre.

Mesdames et Messieurs, la crise multiforme qui prévaut depuis un an et demi a bouleversé nos sociétés, nos projets et a durement mis à mal nos institutions. Comme vous le savez, il nous a contraint, l'an passé, à reporter le 18^{ème} Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Djerba en Tunisie, les 20 et 21 novembre prochain, sur le thème « Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace

francophone ». C'est un thème, dont la pertinence a été renforcée par cette crise que l'AIMF s'est pleinement appropriée avec l'adoption, en décembre dernier, de la Résolution des Maires francophones à l'attention du Sommet des Chefs d'Etat sur le numérique et qui a nourri les travaux en cours sur la stratégie de la francophonie numérique, qui sera adoptée par les instances de Djerba.

Je me réjouis, pour ma part, que cette résolution démontrant une convergence de nos priorités soit la contribution de l'AIMF au 18^{ème} Sommet. Je sais que vous allez poursuivre cette réflexion opérationnelle, en novembre, à l'occasion du Sommet de Namur sur le thème « Villes et gouvernement pour un numérique au service du développement urbain et la résilience des territoires ». Je ne doute pas que vos travaux permettront de renforcer la synergie d'actions et de plaider entre l'AIMF et l'OIF, au fin d'une collaboration accrue entre les villes et les Etats, pour la mise en œuvre de la stratégie, en particulier sur l'amélioration de l'accès au numérique et dans le champ de la gouvernance de celui-ci.

Comme je l'ai souligné lors du dernier Conseil Permanent de la Francophonie, les 5 et 6 juillet, auquel l'AIMF a participé, les préparatifs du Sommet enregistrent des avancées significatives et prennent pleinement en compte la nécessité de rendre les discussions accessibles aux populations, en vue de faire de cet événement majeur une réussite. Cette proximité, avec les populations est pour moi capitale et je réunirai la Conférence des OING accréditées auprès de la Francophonie de Tunis, à la fin du mois d'octobre.

C'est vous dire toute l'importance que j'accorde également à vos travaux sur la relation avec la société civile.

Ce Sommet permettra de faire le bilan des objectifs que nous nous sommes fixés ainsi que l'impact des réformes engagées pour moderniser notre organisation, afin qu'elle soit capable de s'adapter rapidement aux changements et aux défis qui affectent le monde et auxquels nous devons répondre.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui plus que jamais, le contexte de crise que nous traversons a nécessité une articulation accrue des actions que nous menons et une solidarité renforcée. Notre modèle de coopération francophone qui place cette solidarité au cœur de nos actions, constitue je crois, l'un des éléments de réponse pertinent aux défis qui s'imposent à nous et à tous. En effet, au-delà des Etats et des gouvernements, la Francophonie rassemble des centaines de millions de ressources vives qui ont toute leur part à jouer pour apporter des solutions concrètes aux populations. Je parle ici d'acteurs économiques, universités et centres d'enseignement, réseaux professionnels, organisations de la société civile et bien entendu, les élus locaux et nationaux dont vous êtes.

L'AIMF en tant qu'Opérateur de la coopération décentralisée, rassemblant plus de 300 villes et métropoles francophones et se situant dans l'intersection des Etats, des territoires et des populations, occupe à ce titre une place propre et particulière au sein de la famille francophone et du dispositif institutionnel que nous avons en commun. Je souhaite rappeler toute l'importance que j'attache à vos actions de coopération entre municipalités au service des populations et à notre partenariat en tant que Secrétaire générale de notre organisation commune.

Je veux ici, Madame la Présidente, souligner l'engagement de l'AIMF, notamment dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire bénéficiant à des dizaines de villes et pays. Je sais que vous vous y êtes engagée personnellement pour la réussite de ce projet. Les résultats obtenus, vous l'avez dit, Madame la Maire, comme à Beyrouth, ainsi que vos travaux consacrés à l'impact de la Plannification familiale, de l'égalité et du rôle de la société civile démontrent que les villes sont à l'avant-garde en matière d'accès aux droits et d'autonomisation.

Mesdames et Messieurs, parmi nos priorités en partage, il y a bien sûr celle de l'égalité et je me réjouis que ce thème ait fait l'objet d'un engagement des Maires présenté aujourd'hui. Comme vous le savez, j'ai lancé l'été dernier une initiative « La Francophonie avec elles » avec l'objectif de donner aux femmes et aux filles les moyens

de se relever dignement de cette crise et d'affronter les suivantes en renforçant leur accès au développement économique, à l'éducation, à la santé et en les protégeant contre toute forme de violence qui les empêche et les contraint. La première édition a permis de financer pour près de trois millions d'euros, 59 projets portés par des organisations de la société civile, couvrant 20 pays francophones et bénéficiant à plus de 14.000 femmes et jeunes filles. La deuxième édition de l'appel à projets qui vient de se clore doit nous permettre d'amplifier encore cette dynamique. L'une des spécificités de ce fond de solidarité est qu'il s'adresse en priorité aux organisations des villes dont j'ai fait une cible prioritaire transversale dans le cadre de mon mandat. Parmi ces actions avec la société civile, l'OIF a lancé pour la troisième année consécutive un appel à initiative en faveur de la société civile francophone engagée pour la réalisation d'objectifs de développement durable. En outre, l'OIF vient de lancer une nouvelle campagne d'accréditation ouverte jusqu'au 2 août au sein de la Conférence des Organisations internationales intergouvernementales de la Francophonie. Aux vues des complémentarités évidentes entre les acteurs gouvernementaux locaux et la société civile, je sais pouvoir compter sur l'appui de l'AIMF pour relayer ces initiatives auprès des collectivités et partenaires locaux.

Je mentionnerai notre défi sur lequel j'ai décidé de réunir les acteurs de la Francophonie : l'état civil dont des milliers de personnes et enfants sont dépourvus dans le monde les privant de leurs droits fondamentaux et accentuant les inégalités. Pour répondre à ces défis, l'OIF a lancé en 2020, un projet pilote au Niger en appui aux autorités pour l'amélioration des systèmes d'état civil. Le projet a conduit à l'enregistrement de plus de 7.300 personnes dont 90 % d'enfants. La deuxième phase actuellement en cours vise 10.000 personnes. Ce projet, coordonné par l'OIF, s'appuie sur une démarche intégrée avec les acteurs locaux et confirme la nécessité d'une concertation étroite entre la société civile et les services municipaux. L'OIF conduit aussi la rédaction d'un guide pratique sur la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone bénéficiant entre autre des contributions concrètes de l'AIMF et de la Conférence des OING de la Francophonie.

Je remercie l'AIMF pour le partage de son expérience en matière d'informatisation des services d'état civil et d'accompagnement des administrations.

Enfin, l'OIF s'est engagée dans le développement d'une initiative dans le Bassin du Congo, préparée par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, dans une logique d'intervention inclusive et fédératrice de tous les acteurs de la Francophonie, ainsi que des structures et organisations régionales et internationales actives dans l'espace du Bassin du Congo. A cet égard, nous accorderons une importance particulière aux conclusions des travaux de la rencontre de haut niveau sur le lien entre villes et forêts organisée à Paris en octobre prochain.

Mesdames et Messieurs, la coopération décentralisée et la diplomatie des villes de l'AIMF et ses membres en réponse aux besoins des populations, ont aussi des réponses concrètes aux défis auxquels nous devons faire face collectivement. La convergence de nos priorités nous conforte à agir encore davantage, ensemble et toujours plus efficacement.

Je souhaite que les résultats de votre congrès et votre Assemblée générale soient des plus fructueux.

Je vous remercie.

Élection de la Femme francophone AIMF 2021



Lydie HAKIZIMANA

PDG d'une chaîne d'écoles. Fondatrice d'une maison d'édition pour 3000 écoles. Siège au C.A. de l'Institut Africain des Sciences mathématiques. Confondatrice et directrice générale de Drakkar Limited, revendeur et distributeur de manuels éducatifs au Rwanda. Pour Lydie, tout a commencé en 2006 lorsque sa passion pour la lecture l'a amenée à ouvrir une petite librairie d'occasion. Peu de temps après, son instinct entrepreneurial l'a fait développer des relations avec de nombreuses maisons d'édition, pour finalement conclure un accord avec l'éditeur britannique Pearson Education. Drakkar est rapidement devenue l'un des principaux revendeurs de manuels scolaires au Rwanda, devenant un catalyseur important de la vision de son pays pour bâtir une économie fondée sur le savoir. Aujourd'hui, Lydie gère 45 employés et 30 distributeurs à temps partiel. Lydie est présidente de la Chambre des jeunes entrepreneurs du Rwanda et, en 2012, elle est devenue membre du Programme de bourses de leadership de l'archevêque Tutu.

Bonjour à tous,

Je suis très honorée d'être avec vous ici à Kigali aujourd'hui, et si reconnaissante de recevoir le prix de la « Femme Francophone de l'année 2021 » !

C'est un honneur d'être choisie après Marie du Chastel et Aude Nyadanu en 2020 à qui j'envoie toute ma reconnaissance, mon admiration et mon respect pour leurs engagements socioculturels dans l'espace francophone. Bien évidemment, je suis également très fière de représenter, avec Mme Louise MUSHIKWABO - que je salue chaleureusement - le renouveau de l'engagement des femmes rwandaises au sein de la Francophonie.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'Association Internationale des Maires Francophones, sa Présidente, Madame Anne HIDALGO, son Secrétaire permanent, Pierre BAILLET - pour l'honneur qu'ils me font aujourd'hui.

« Réunir les destins, respecter les diversités » ; et de quelle manière ! Recevoir ce prix devant un tel panel, si cosmopolite, si féminin, me comble de fierté. En voilà une devise bien respectée ! Grandir toutes ensemble et améliorer nos territoires, grâce au soutien de l'AIMF, pour un avenir radieux basé sur la coopération culturelle et linguistique, c'est finalement un prolongement naturel de mon parcours de vie.

Mon histoire est intimement liée à la Francophonie. La Francophonie pour moi, ce sont les livres qui ont bercé mon enfance et mon adolescence : Mariama Ba, Aminata Sow Fall, Maryse Condé, Assia Djebar... C'est la musique qui m'a fait danser et chanter, ce sont les poèmes qui m'ont fait voyager... bref, c'est la langue qui a rythmé mon quotidien, mes rencontres et mes relations humaines. Depuis mon plus jeune âge, le français est la langue qui m'a ouvert de nouveaux horizons et m'a permis de voyager et découvrir avec délice des mondes, réels comme imaginés et parfois imaginaires.

La Francophonie, est un échange, un partage, un rassemblement et une expression universaliste. Le français est et restera, sans aucun doute, la langue de cette « civilisation de l'universel » pour reprendre l'expression consacrée de Léopold Sédar Senghor, ce « rendez-vous du donner et du recevoir » auquel nous, femmes, seront

sûrement des invitées d'honneur, à l'aune de nos contributions. Nous, femmes du monde francophone, ensemble, nous créons une véritable lame de fond pour l'amélioration de la condition féminine à l'échelle mondiale.

Ici, au Rwanda, il y a une histoire, un passé douloureux que l'on ne saurait occulter. Mais au Rwanda, par dessus tout, il y a un avenir à construire, des défis à relever, et des femmes que nous devons continuer à accompagner vers l'émancipation sociale et économique. Depuis des années, je m'engage comme entrepreneuse : d'une petite boutique de livres à une entreprise de publication, d'une crèche à un réseau d'écoles préscolaires, et aujourd'hui en tant que Directrice de l'institut panafricain des sciences mathématiques. Fondé en 2003, l'Institut Panafricain des Sciences Mathématiques (AIMS) est un réseau panafricain de centres d'excellence pour la formation universitaire en sciences mathématiques, la recherche et l'engagement du public dans les Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques.

Avec des centres en Afrique du Sud, au Sénégal, au Ghana, au Cameroun et au Rwanda, AIMS contribue à la transformation socio-économique de l'Afrique à travers une formation scientifique innovante, la recherche de pointe, la prospective stratégique et la conception de politiques.

Chaque jour est une nouvelle occasion de créer, de partager et de m'entourer de personnes ayant le même amour que moi pour l'éducation et la langue française.

Améliorer notre territoire est notre mission. Oui, il y a des défis et des difficultés. Et non, rien n'est irréversible. Pour moi, passionnée d'éducation, j'ai choisi de relever le défi de l'accès aux services d'éducation pré-primaire en zone rurale. En partenariat avec la Ville de Kigali via son District de Gasabo, nous soutenons les écoles maternelles existantes pour offrir à nos enfants une éducation à pédagogie active, basée sur l'apprentissage par le jeu et la collaboration entre les apprenants, tout en renforçant les liens communautaires autour d'un projet commun : apprendre mieux, apprendre autrement. Cela aidera les futures générations à avoir de meilleurs résultats scolaires et à s'élever socialement.

Fournir ces services d'éducation pré-primaire aux communautés permet également aux femmes - aux mamans - de s'autonomiser en leur permettant de mieux allier leurs charges parentales d'une part, et des activités professionnelles et génératrices de revenus d'autre part : nous les accompagnons donc vers l'emploi formel, la formation, voir le retour à l'école. Dans ce contexte, les grossesses adolescentes constituent un défi de taille qui peut ralentir cette autonomisation, laquelle autonomisation est un objectif de la pertinence duquel nous sommes tous, je l'espère, convaincus, et pour lequel nous œuvrons tous dans nos domaines respectifs.

Ce prix de « Femme Francophone de l'Année » me permet également d'attirer l'attention sur nos engagements, et de lancer un appel à cette belle assemblée: ensemble, nous pouvons changer le monde. Petit à petit, pièce par pièce, défi après défi. Je vous invite à rêver avec moi et à imaginer tout ce que nos capacités et talents conjugués peuvent engendrer comme mondes meilleurs. Nous, femmes de l'espace francophone, sommes appelées à construire aujourd'hui l'avenir dont nous rêvions toutes enfants. Un monde d'égalité et de respect, sans discrimination, ou chacun - mais surtout chacune - est enfin libre de trouver sa voie, sa place et sa vie dans une société juste et harmonieuse.

Pour finir, je voudrais remercier mon pays et le Gouvernement rwandais qui crée tous les jours un environnement favorable pour que des jeunes femmes comme moi puissent s'épanouir, et surtout ma famille pour leur soutien indéfectible dans tout ce que j'entreprends.

Merci à toutes et à tous.



Douangmala PHOMMAVONG

Fondatrice et dirigeante de plusieurs organismes au Laos. Directrice d'établissements hôteliers. Fondatrice de Duangmala Trading, Sole Cie. Vice-Présidente de la Chambre de Commerce Française au Laos (2007-2008). Vice-Présidente de Lao Young Entrepreneurs (2005-2010) ; Vice-Présidente de l'European Chamber of Commerce in Laos (2010-2012) ; depuis 2011, Membre exécutif du Comité des Conseils de l'Ecole Polytechnique de Pakpasak ; depuis 2013, Présidente de PATA / Chapitre Laos ; depuis mars 2018, Vice-Présidente de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Préfecture de Vientiane en charge de la Francophonie, des Relations internationales et du Tourisme. Depuis 2020, membre du Bureau national de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Laos. Chevalier de l'Ordre National des Arts et des lettres français (2011). Chevalier de l'Ordre National du Mérite français (2016).

Petite fille laotienne d'un quartier pauvre, ayant connu la faim jusqu'à l'adolescence, la promiscuité d'un logement d'une pièce pour 2 familles et 15 personnes, sans « commodités »... J'ai choisi par miracle, inexplicable comme tous les miracles, d'autant que personne ne parle français dans ma famille, d'adopter l'instruction et la langue française comme planche de salut.

Et le miracle s'est produit. Je suis ici, aujourd'hui, devant vous, femme francophone de l'année.

Madame la Présidente et Maire de Paris, Monsieur le premier Ministre du Rwanda, vous tous ici, je veux vous dire ma fierté, non pas pour flatter mon égo, mais pour vous dire combien je crois en la Francophonie. Combien je souhaite pouvoir représenter une espérance pour beaucoup de jeunes francophones dans la difficulté. Leur dire qu'ils ont l'outil pour réussir, l'outil pour accomplir cet épanouissement pour eux, pour leur famille, pour leur pays, cette langue française qui nous donne accès à une incroyable diversité dont nous devons faire notre force.

Je voudrais également vous dire à tous, combien je souhaite que cette Francophonie devienne une Union Francophone de Fraternité, une union de développement culturel et technique, de croissance économique, de richesse partagée autour de cette langue avec surtout une inscription dans notre vie quotidienne pour la transformer et l'améliorer.

Mais je sais « qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ». C'est pourquoi aujourd'hui, pour moi, n'est pas un aboutissement, mais un début. Le début de ce travail qu'il nous faut tous accomplir dans les villes de l'AIMF et les pays de la Francophonie pour que notre idéal devienne une réalité : une Francophonie forte et conquérante qui est notre cheval de bataille pour atteindre nos objectifs du 21^{ème} siècle.

Je suis donc fière au nom du Gouverneur de Vientiane, Monsieur Atsaphanthong SIPHANDONE qui nous écoute et que je salue, de vous inviter aux rendez-vous de Vientiane, Semaine de la Francophonie, au Laos 2023, pour échanger nos compétences, faire vivre la solidarité de façon pragmatique car les réalités sont là, l'histoire et la géographie aussi, pour mettre en avant l'éducation et l'intégration de notre jeunesse, des femmes.

Retroussons nos manches, n'attendons pas que cela nous tombe du ciel, car de là, à part la pollution, je ne vois pas grand-chose tomber. Battons-nous partout, toujours pour l'accès à l'éducation de tous, pour cette égalité des droits qui accompagne le génie de la langue française, pour une innovation qui nous ouvrira le futur. Oser, croire, entreprendre sans attendre. Il suffit parfois de vouloir. Permettez-moi ce proverbe asiatique : « Allumons une bougie plutôt que de maudire les ténèbres ».

Utilisons les atouts que le numérique peut nous donner pour moderniser nos pays. Permettons aux femmes d'assumer les responsabilités qu'une sensibilité particulière leur permet de transcender dans l'humanisme, en apportant au monde ce que la mère apporte à l'enfant : l'amour et la bienveillance mais aussi, le sens du travail, de la responsabilité partagée, de l'intérêt général et du devoir, de même que l'impérieuse nécessité de l'instruction.

Le poète canadien disait : « La Francophonie, c'est un vaste pays, sans frontière. C'est celui de la langue française. C'est le pays de l'intérieur. C'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de vous ».

Unisson-nous pour forger et proclamer ce vaste pays.

Je remercie mon gouvernement laotien, ma famille, mes collègues qui m'ont supportée. Je vous remercie tous.

Merci à l'AIMF, vive la Francophonie !

Réunion institutionnelle

41ème Assemblée générale

21 juillet 2021

En raison de l'empêchement de la Présidente, le Secrétaire permanent rappelle à l'ensemble des membres, en présentiel ou en visioconférence, que le dossier a été transmis par voie électronique.

1. Mise à jour de la liste des membres depuis la dernière Assemblée générale

liste établie au 05/07/2021, en fonction des informations transmises par les membres

Villes

- Agadez, Niger, M. Abdourahmane Elhadji Aboubacar Touraoua, a remplacé M. Boukari Mamane
- Alexandrie, Egypte, M. Mohamed ElSherif, Gouverneur, a remplacé M. Abdelaziz Konsowa Aoste, Italie, M. Gianni Nuti, Syndic, a remplacé M. Fulvio Centos
- Bangangté, Cameroun, M. Eric Niat, Maire, a remplacé M. Jonas Kouamouo, décédé
- Blagoevgrad, Bulgarie, M. Yassen Upvassilev, Maire, a remplacé M. Rumen Georgiev Tomov, qui avait succédé à M. Atanas Kambitov
- Bujumbura, Burundi, M. Jimmy Hatungimana, Maire, a remplacé M. Freddy Mbonimpa
- Butembo, Rép. dém. du Congo, M. Roger Mowa, Maire, a remplacé M. Silvain Mbusa Kanyamanda Diffa, Niger, Mme Barmou Asmaou Kanta, Maire, a remplacé M. Malam Brah Mamadou
- Dosso, Niger, M. Abdou Madougou, Maire, a remplacé M. Idrissa Issoufou
- Erbil, Kurdistan, M. Omid Khoshnaw, Gouverneur, a remplacé M. Farsat Sofi Al, décédé
- Goma, Rép. dém. du Congo, M. François Kabeya, Maire, a remplacé M. Thimotée Muissa Kense
- Hanoi, M. Chu Ngoc Anh, Président du Comité populaire, a remplacé M. Nguyen Duc Chung
- Hué, M. Vo Le Nhat, Président du Comité populaire, a remplacé M. Hoang Hai Minh
- Libreville, Gabon, Mme Marie Christine Mba N'Dutume, Maire, a remplacé M. Eugène Mba, qui avait succédé à M. Léandre Nzué
- Luang Prabang, Laos, M. Viengthong Hatsachanh, Maire, a remplacé M. Chansouk Phandolack Mahajanga, Madagascar, Mme Tonganirina Zafiarinefo Velomary, Présidente de la Délégation spéciale, a remplacé M. Mokhtar Salim Andriatomanga
- Maradi, Niger, M. Pacachatou Mourtala, Maire, a remplacé M. Ibrahim Miko
- Marseille, France, M. Benoît Payan, Maire, a remplacé Mme Michèle Rubirola,
- N'Djamena, Tchad, M. Ali Haroun, Maire, a remplacé M. Ibrahim Wang Laouna Foullah, qui avait succédé à M. Oumar Boukar
- Ouro Preto, Brésil, M. Ângelo Oswaldo de Araujo Santos, Maire, a remplacé M. Julio Ernesto de Grammont Machado de Araujo
- Niamey, Niger, M. Oumarou Dogari Moumouni, Maire, a remplacé M. Mouctar Mamoudou Praia, Cap Vert, M. Francisco Carvalho, Maire, a remplacé M. Oscar Humberto Evora Santos
- Tillabéri, Niger, M. Moussa Douma, Maire, a remplacé M. Morou Kaboye
- Tripoli, Libye, M. Ibrahim Al-Khalifi, Maire, a remplacé M. Abdrauf Beitelmal
- Vientiane, Laos, M. Atsaphangthong Siphandone, Gouverneur, a remplacé M. Sinlavong Khoutphaythoune
- Zinder, M. Abdourahlm Balaraba, Maire central, a remplacé M. Mahaman Bachir Saba

Associations

- Association des communes et collectivités d'Outre-Mer, France, M. Maurice Gironcel, Président, a remplacé Mme Nicole Bouteau
- Association des municipalités de Roumanie, M. Ilan Bac, Président, a remplacé M. Robert Sorin Negoita

- Association des Villes de Roumanie, M. Adrian Teban, Président a remplacé M. Madalin Teodosescu
- Fédération canadienne des municipalités, Canada, Mme Joanne Vanderheyden, Présidente a remplacé M. Frizzell Garth
- Union des municipalités du Québec, Canada, M. Bernard Sévigny, Président, a remplacé Mme Suzanne Roy

Le Secrétaire permanent informe l'assemblée que l'AIMF a connu un renouvellement important de ses membres, notamment en raison d'élections générales au Bénin, en France, aux Comores et au Togo.

Résolution n°1 de l'Assemblée générale

Les modifications de la liste des membres au sein de l'Assemblée générale n'appelant aucun vote, sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.

2. Approbation du compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale tenue à Tunis, le 10 décembre 2020

Sans remarque de l'Assemblée, le Secrétaire permanent remercie au nom de l'AIMF, la Maire de Tunis, pour l'accueil qui a été réservé aux membres et passe au point suivant.

Résolution n°2 de l'Assemblée générale

Le compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale tenue à Tunis, le 10 décembre 2020, est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

3. Rapport d'activité 2020 présenté par le Secrétaire général

Le Secrétaire général étant empêché, il est remplacé par le Vice-Gouverneur d'Abidjan. Il rappelle que chaque participant dispose dans son dossier du rapport 2020.

L'année 2020 a été marquée par la réactivité de l'association face à la crise sanitaire, la rapidité du redéploiement face à l'urgence.

L'association a montré sa volonté de convergence avec l'action de l'Etat et celle de la société civile, pour assurer la sécurité des personnels publics, celles des citoyens et des entreprises locales.

A été porté, le dévouement des agents des services de santé et des sportifs pour réagir face à la crise sanitaire. Le budget de fonctionnement a été mobilisé pour être exceptionnellement investi dans des projets de santé.

Enfin, le fonds d'urgence a de nouveau été reconstitué.

Voilà l'acquis de 2020, un acquis utile, social, concret, sur lequel s'est construit 2021, année qui est marquée par les voies et moyens destinés à soutenir le développement économique local.

Un développement qui favorise la création d'emplois en ayant recours aux ressources locales.

C'était le thème de la rencontre de Bordeaux, l'économie circulaire. Un thème qui met en cohérence la volonté de l'AIMF à s'engager dans le suivi des accords de Paris, avec la conscience qui est la sienne, de prendre la mesure de la détresse sociale créée par la crise sanitaire.

Mais, cette volonté de cohérence ne s'arrêtera pas là.

La rencontre de Kigali a pour objet de parler de la conception de l'urbanité, du vivre ensemble. Le thème de réflexion traitera de la relation des maires avec la société civile. Ce thème est en complète relation avec l'économie circulaire, car sans mobilisation de la société civile, la dynamique de ce développement fondé sur les ressources locales, sera paralysée.

Le Secrétaire général informe l'assemblée qu'une réunion est prévue à Paris, fin octobre, pour faire le lien entre le suivi de la COP21, le développement, la société civile, l'économie circulaire, mais appliqué à la préservation de notre patrimoine commun, les forêts. Le rapport difficile entre la ville et la forêt. Comment préserver, protéger, respecter, tout en offrant aux populations périurbaines la garantie de vivre et de faire vivre.

Puis, une autre réunion est prévue à Namur, avec des ministres en charge du Numérique, pour poursuivre l'œuvre engagée à l'Assemblée générale de Tunis, en rapprochant le local et le national et faire des territoires des pôles d'excellence.

Cette vision de l'économie, à la fois sociale et solidaire, pourra être portée dans les manifestations internationales qui se succéderont, lors du Sommet Afrique France de Montpellier, du 8 au 10 juillet, du Sommet de la Francophonie à Djerba, en Tunisie, du 18 au 20 novembre et lors du Forum méditerranéen de Marseille, des 27 et 28 novembre.

Le rapport est salué par l'ensemble des membres présents et en ligne.

Résolution n°3 de l'Assemblée générale

Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

4. Rapport sur l'exécution du budget 2020 et présentation des comptes

Le Trésorier de l'AIMF, Bourgmestre de Liège, M. Willy DEMEYER, en visioconférence, rappelle que le budget 2020 a été, comme dans toutes les villes, fortement impacté par la crise sanitaire. Mais, pour l'AJMF, cet impact a eu pour conséquence, un redéploiement des investissements en faveur d'une solidarité toujours plus active.

Une démarche qui renforce l'image d'une institution d'élus préoccupés collectivement de leur action sociale.

Ainsi, les subventions d'investissement ont été supérieures de 40 % aux prévisions. Cet accroissement des disponibilités a eu deux causes : l'apport supplémentaire des villes et de la Wallonie d'une part, les économies de fonctionnement liées au confinement, économies qui ont été transférées au fonds d'investissement, d'autre part.

Les ressources de fonctionnement sont restées relativement stables à 1,5 million et les ressources d'investissement ont atteint le niveau record de 8,6 millions d'euros.

Les dépenses effectives de fonctionnement n'ont été que d'1,1 million d'euros et celles concernant les investissements directs ont atteint de près de 9,5 millions d'euros.

Ces résultats sont un bon indicateur de la capacité de résilience du réseau et, surtout, de son utilité. En période de crise, l'utilité doit être le maître mot et cette démarche doit être capitalisée. A cette volonté de réponse collective à l'épidémie, il faut aussi ajouter l'appui des partenaires, comme la Wallonie. Il faut citer l'Union européenne, comme la Fondation Bill et Melinda Gates qui ont accepté de redéployer leurs subventions pour soutenir l'Association dans ses efforts de solidarité face à la covid. Le Secrétaire permanent les remercie ainsi que les autres partenaires financiers : la France, Paris, le Canada, le Québec ou le Cameroun.

Mais cette solidarité doit aussi se manifester à l'égard du fonctionnement du secrétariat permanent. En effet, il est un autre indicateur sur lequel il faut insister, celui de l'affichage de l'appartenance des membres au réseau. Et cet indicateur est représenté par le taux de paiement des cotisations. Il s'effrite d'année en année. Nous le savons toutes et tous, la crise explique en partie cette situation. Elle a été un nouveau prétexte de repli sur soi. Dont il faut, collectivement, surmonter cette situation en exprimant la cohésion dans l'épreuve par l'acquiescement des cotisations.

Il rappelle que le secrétariat permanent fait ce qu'il doit faire, mais il est de la responsabilité des membres de veiller à ce que son effort pour faire vivre une solidarité concrète, trouve un écho dans l'affirmation des villes et des Etats à soutenir notre action, par le paiement des cotisations.

Aucune observation de l'assemblée.

Résolution n°4 de l'Assemblée générale

Le rapport sur l'exécution du budget 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2020

En l'absence du Commissaire aux Comptes, le Secrétaire permanent, Pierre BAILLET, rappelle que les rapports ont été transmis à l'ensemble des membres. Il indique que l'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Les éléments qui ont été collectés sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion de l'équipe du Commissaire aux Comptes et il a été réalisé dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission du rapport.

Les appréciations les plus importantes auxquelles il a été procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Il en ressort que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du patrimoine de l' AIMF à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, il appartient au Commissaire aux comptes, en application du code du commerce d'informer les membres de l'Association sur les conventions passées avec les membres du Bureau. Les informations se trouvent dans le rapport qui a été transmis. Tel est le rapport du Commissaire aux Comptes.

Comme aucune observation n'est à formuler sur la sincérité et la concordance, les rapports sont soumis au vote. Applaudissements nourris.

Résolution n°5 de l'Assemblée générale

Le rapport sur l'exécution du budget et la présentation des comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2020 et sur les conventions réglementées sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés. A l'unanimité des présents et des représentés, l'Assemblée décide d'affecter le résultat de 2.147 € en report à nouveau.

6. Adoption du projet de budget 2022

Le Secrétaire général de l'Association, Vice-Gouverneur d'Abidjan, présente le Budget prévisionnel 2022. Il indique que comme celui de 2021, ce budget tient compte des conséquences de la crise sanitaire dans le fonctionnement du réseau et de la mise en œuvre des opérations.

Ce prévisionnel sera presque à l'identique de celui de 2021, avec un budget de 7 615 800 €, contre 7 693 552 €.

Le programme mis en œuvre avec la Fondation Bill et Melinda Gates s'est achevé et la renégociation de sa prolongation est en cours.

Il est prévu de rééquilibrer le budget d'investissement en renforçant le partenariat avec l'Agence Française de Développement.

Quant aux charges de fonctionnement, celles-ci restent très contenues, à 1 472 800 €, contre 1 508 900 €.

Le ratio des investissements et de l'animation du réseau dans le budget de l'institution sera de 84 %. Le dynamisme de solidarité reste un marqueur très fort de l'institution.

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
CHARGES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT (1+2)	1 472 800	RESSOURCES GLOBALES DE FONCT (1)	1 472 800
60 - Achats	20 000	74 - Subventions d'exploitation	1 093 000
Achats matières et fournitures	20 000	Mairie de Paris	633 000
61 - Services extérieurs	231 500	Ministères Français des Affaires Etrangères	360 000
Locations (loyers+charges/matériel de Bureau)	130 000	UE 7% coûts éligibles supportés/fonc	100 000
Entretien et réparation	85 000		
Assurances	15 000		
Documentation	1 500		
		75 - Autres produits de gestion courantes	351 800
		756 - Cotisations	342 800
62 - Autres services extérieurs	116 000	758 - Ppts divers de gest.courante	9 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	64 000	76 - Produits financiers	8 000
Publicité, publication	25 000	77 - Produits exceptionnels	5 000
Déplacements, missions	25 000	78 - Reprises sur amort et provisions	15 000
Services bancaires, autres	2 000		
63- Impots et taxes	92 000		
Impots, taxes et versements assimilés	82 000		
Autres impots et taxes	10 000		
64- Charges de personnel	645 000		
Rémunération des personnels	390 000		
Charges sociales	240 000		
Autres charges de personnel	15 000		
65- Autres charges de gestion courante	2 300		
66- Charges financières	15 000		
67- Charges exceptionnelles	40 000		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	75 000		
69 - Impots sur les bénéfices	6 000		
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 242 800		
CHARGES ANIMATION RESEAU (2)	230 000		
.Assemblée Générale, Bureau	150 000		
.Deplac, missions, relat publiques, Inst.Francoph.et Européennes	60 000		
.Cot.adhés.(CGLU collect.locales)	20 000		
65 -CHARGES DIRECTES AFFECTEES AUX ACTIONS DE COOPERATIONS (3)	6 143 000 €	PRODUITS DIRECTES AFFECTEES AUX ACTIONS DE COOPERATIONS (2)	6 143 000 €
. Expertise et études de projets	1 812 000	74 - Subventions d'exploitation	
. Exécution de projet d'équipements publics	2 489 500	FDS DE COOP (Paris, Agences de l'eau, MAEDCI, Autres partenaires)	2 500 000
. Matériels et logiciels	720 000	Fonds Multilatéral Unique (Quebec, Aff.étrangères)	1 425 000
. Transport d'équipements offerts par les villes	50 000	AFD	500 000
. Formation et assistance des élus et collaborateurs	630 000	Union Européenne	1 700 000
. Rémunération mandataire (France, UE)	400 000	Education Nationale (MENESR)	18 000
. Assurances	12 000		
. Documentation	7 000		
. Commissions bancaires	15 000		
. Droits de timbres et divers	7 500		
TOTAL DES CHARGES (1+2+3) en €	7 615 800	TOTAL DES PRODUITS (1+2) en €	7 615 800

Résolution n°6 de l'Assemblée générale

Le budget prévisionnel 2022 est approuvé et adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

7. Admission des nouveaux membres

Le Président de séance énonce la liste des villes et associations de villes qui ont demandé à adhérer à l'Association.

Villes/Collectivité membres

Pays	Villes/Collectivité candidates	Date de la demande
Djibouti	Conseil régional de Tadjourah	04/07/21
Sénégal	Ndiob	01/03/21
Tunisie	Kef	01/03/21
Rwanda	Huye	15/07/21
Rwanda	Muhanga	18/07/21
Rwanda	Musanze	18/07/21
Rwanda	Nyagatare	18/07/21

Ville associée

Pays	Ville candidate	Date de la demande
France	Mamoudzou	28/04/21

Associations

Pays	Associations	Date de la demande
Bénin	Association pour la promotion de l'intercommunalité dans le département de L'Alibori (APIDA)	19/04/21
Cameroun	Syndicat des communes du département de la Menoua (SYCOME)	21/12/21
Cameroun	Réseau des femmes élues locales d'Afrique – Section Cameroun (REFELA-CAM)	07/06/21
Mauritanie	Association mauritanienne des communes du Sud (AMCS)	14/07/21

Aucune opposition. L'AIMF grandit de 12 nouveaux membres.

Résolution n°7 de l'Assemblée générale

La liste des nouvelles adhésions est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

8. Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations

Le Président de séance informe l'assemblée que la 42^{ème} Assemblée générale de l'AIMF se tiendra à Ouagadougou, fin juin début juillet 2022. Elle aura pour thème « maîtriser les risques et conjurer les peurs ».

Applaudissements de la salle.

Résolution n°8 de l'Assemblée générale

La ville d'accueil de la prochaine Assemblée générale de l'Association est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Avant de clore la 41ème Assemblée générale, le Secrétaire permanent rappelle que les recommandations des ateliers seront disponibles sur le site internet de l'Association.

La séance est levée à 13 h 30.



41^{ème} Assemblée générale Kigali, 19 au 21 juillet 2021



Programme

Lundi 19 juillet

« Colloque international sur la planification familiale et l'égalité femmes / hommes »

Séance solennelle d'ouverture de la 41^{ème} Assemblée générale

En présence de :

- M. Pudence RUBINGISA, Maire de Kigali
- Mme Perri SUTTON, Chargé principal des programmes de santé, Fondation Bill & Melinda Gates (vidéo)
- M. Arnaud NGATCHA, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la Francophonie (vidéo)
- M. Robert Beugré MAMBE, Ministre-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, Secrétaire général de l'AIMF
- M. José Luis CASTRO, Président direction général de Vital Stratégies (vidéo)
- Dr Daniel NGAMIJE, Ministre de la Santé du Rwanda

Travaux en ateliers

- **Atelier n°1** « *Planification familiale et santé des jeunes* »
- **Atelier n°2** « *Offres de services de santé municipaux* »
- **Atelier n° 3** « *Pour des actions concertées et un plaidoyer commun, planification familiale et égalité femmes / hommes* »

Conclusions et recommandations

Par Mme Céline PAPIN, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée des coopérations territoriales européennes et internationales

Engagement des Maires en faveur de l'égalité femmes / hommes

Compte rendu du colloque international sur Planification familiale et égalité Femmes / Hommes

Journée du 19 juillet

1. Contexte et enjeux globaux

Le colloque international organisé par l'AIMF à l'occasion de son congrès annuel aborde la question de la planification familiale sous le prisme de l'égalité femmes - hommes.

Aujourd'hui encore, 214 millions de femmes dans les pays en développement qui souhaitent éviter une grossesse n'ont pas accès aux moyens de contraception modernes. Devant l'ampleur de cette situation, **développer l'accès au planning familial est un enjeu crucial pour le renforcement de l'égalité femmes-hommes.**

La planification familiale volontaire, qui vise à permettre aux femmes et aux hommes de choisir le nombre et le moment des naissances, est l'un des investissements les plus significatifs qu'il soit, en matière de développement du capital humain et de renforcement des droits des femmes.

Les bénéfices directs de la planification familiale sont connus : soutiens à l'autonomisation des femmes, à leurs choix d'avenir, à leur intégration économique et sociale. Le planning familial a également un impact durable sur la santé et le bien être des femmes et de leurs enfants. L'âge de la mère, l'espacement et le nombre des naissances sont des déterminants majeurs de la santé maternelle et infantile.

Ces bénéfices sont connus, et les États sont engagés à différents niveaux sur ces questions, notamment dans le cadre du programme global « Family Planning 2020 » piloté par les Nations Unies, mais aussi du « Partenariat de Ouagadougou », qui réunit dans 9 pays d'Afrique de l'Ouest francophone, société civile, partenaires techniques et financiers. Depuis 2011, ce partenariat a contribué à augmenter de 3,8 millions le nombre de femmes utilisatrices de moyens de contraception, permettant d'éviter 2 millions de grossesses non-désirées et plus de 700 000 avortements à risque. Pour aller dans ce sens, la stratégie post-2020 du Partenariat vise à doubler le nombre d'utilisatrices d'ici à 2030, ce qui implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés.

Dans ce contexte, il est également connu que **les villes sont des espaces d'intervention prioritaires** pour développer l'accès au planning familial : elles sont des espaces où s'expriment des changements de société profonds. Aussi et en raison des migrations intérieures et extérieures, il est nécessaire de leur apporter un accompagnement afin, d'intégrer les familles les plus vulnérables. Les populations pauvres concentrent en effet des niveaux élevés de risques liés à l'absence de maîtrise de la fécondité. Aussi, les services sociaux doivent leur apporter des informations.

Dans le même temps, les villes sont également les lieux de toutes les opportunités pour exploiter le potentiel de l'innovation sociale : espace favorable au développement de nouvelles activités économiques, accès facilité à la formation, croisement des flux de capitaux et de personnes. Ces potentialités doivent être au cœur de la politique des villes, et le renforcement de l'accès au planning familial est un des leviers pour permettre aux jeunes adultes, et en particulier aux jeunes femmes, de mieux maîtriser leur avenir pour s'emparer de ces opportunités.

Le leadership local est un rouage essentiel pour la réussite des politiques de planification familiale et en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Maire, par les liens privilégiés qu'il entretient avec la population, est le plus à

même d'appréhender la diversité des questions culturelles et sociétales susceptibles d'exercer une influence sur la politique de planification familiale. Il est légitime pour accompagner les débats de société liés au planning familial, en impliquant la société civile dans toute sa diversité. Il est porteur d'un projet politique, d'une vision de développement de son territoire, qui prend nécessairement en compte et anticipe les dynamiques démographiques à l'œuvre. Enfin il peut engager la population locale dans cette vision et mettre en œuvre une politique de planification familiale qui garantisse à chacun la possibilité d'élever sa famille comme il le souhaite.

De nombreux maires du réseau francophone se sont engagés dans des politiques de promotion du planning familial. Des leçons ont été apprises sur le terrain en termes de gouvernance, de gestion de services, de politique sociale. Partager ces expériences, susciter les échanges dans le réseau et proposer des pistes d'engagement des maires francophones, sont les objectifs du colloque.

Depuis 2017, sous l'impulsion de l'Initiative pour la santé et la salubrité en Ville (ISSV), menée par l'AIMF en partenariat avec la Ville Paris et la Fondation Bill et Melinda Gates, plusieurs villes du réseau se sont engagées dans la mise en œuvre de projets intégrés de santé urbaine. La planification familiale en est un des éléments.

9 projets sont en cours. Ils concernent 18 villes et associations de villes soutenues directement par l'AIMF (dans le cadre de l'ISSV ou sur fonds propres). Et le nombre des requêtes transmises au Secrétariat Permanent est en très forte augmentation.

Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de dégager des enseignements, dont le partage et la capitalisation au profit du réseau sont essentiels.

Les expériences présentées lors du colloque ont vocation à faire connaître des projets pionniers, à en faire émerger d'autres et à susciter un effet d'entraînement auprès des maires francophones. Elles permettront également d'ouvrir un débat sur les suites à donner à cet engagement au sein du réseau.

2. Compte rendu des sessions

a. Séance inaugurale (synthèse des discours)

• M. Pudence RUBINGISA, Maire de Kigali

L'égalité hommes-femmes est un axe majeur de la politique urbaine de Kigali avec une préoccupation marquée pour la condition de la femme, notamment en matière d'accès à un système de santé de qualité. Les sujets du colloque sont ainsi en droite ligne avec la politique locale, notamment avec le projet conduit en partenariat avec l'AIMF en faveur de la santé sexuelle au niveau de plusieurs centres jeunes. Il s'agit également d'une introduction toute trouvée au thème du Congrès, « Le Maire et la Société Civile », compte tenu de l'engagement de la société civile rwandaise sur ce thème. Relever les défis de la planification familiale passera ainsi par le développement de partenariats et de synergies entre maires francophones.

• Mme Perri SUTTON, Chargée de programme pour la planification familiale, Fondation Bill & Melinda Gates

L'accès à la planification familiale est l'un des meilleurs investissements que les gouvernements et les donateurs internationaux peuvent réaliser pour faire progresser la santé, le développement et l'émergence économique. Lors de l'Assemblée Générale de l'AIMF à Montréal en 2017, a été lancé en commun avec la Fondation le premier appel à manifestations d'intérêt sur ce thème, à l'attention des villes francophones et depuis, un chemin important a été accompli. Au nom de la Fondation, Mme Sutton a souhaité féliciter les Maires et Présidents des

viles et associations pilotes pour leur engagement politique et financier exemplaire, moteur en Francophonie, et leur souci d'inclusivité des parties prenantes pour porter leurs politiques locales, auprès du secteur public, des autorités traditionnelles et des organisations de la société civile. Dans le contexte international du Forum Génération Égalités, culminé à Paris en juillet dernier, elle s'est félicitée du lien mis en avant ce jour entre enjeux d'égalité femmes-hommes et de droits à la santé sexuelle et reproductive.

• **M. Arnaud NGATCHA, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la Francophonie**

L'accès à la planification familiale volontaire et sans danger constitue de fait, un droit fondamental. Elle est cruciale pour l'égalité des sexes, à la fois pour des enjeux d'autonomie, mais aussi de santé et de bien-être. En cette période de pandémie, la planification familiale figure parmi les services de santé les plus fortement perturbés, avec des conséquences particulièrement lourdes. Le forum génération égalité, qui s'est tenu à Paris, a ainsi souligné l'importance de redoubler d'effort au niveau international pour soutenir ces services.

La Ville de Paris a toujours défendu l'idée que les femmes et les couples doivent avoir accès s'ils le souhaitent à des services de planification familiale. Les hommes doivent également s'impliquer aux côtés des femmes pour faire avancer ces droits ; ils jouent un rôle important dans la remise en question des normes de genre inéquitables. Cette journée va notamment permettre de mettre en exergue les résultats des projets pilotes conduits par les Maires du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Togo, soutenus par la Mairie de Paris en partenariat avec l'AIMF et avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

• **M. Vincent KOUAOH N'CHO, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, représentant du Secrétaire général de l'AIMF**

L'Initiative pour la santé et la salubrité en Ville a été le premier partenariat entre l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates, première fondation philanthropique au monde. Après 4 ans de mise en œuvre, les 5 projets pilotes sélectionnés sur le volet santé et planification familiale touchent à leur fin. Ils ont permis d'impliquer directement 13 villes du réseau au service d'une population cumulée de 10 millions d'habitants.

Deux facteurs semblent essentiels à souligner : premièrement, la transversalité des approches déployées par les villes. S'il est certain que le Planning familial est un enjeu de santé publique, on ne peut le résumer à un soin car les personnes en demande sont des populations jeunes et généralement en bonne santé. Proposer des services de Planning familial implique de travailler avec les acteurs de l'éducation et de la jeunesse, pour aider nos adolescents à entrer dans leur vie d'adulte. Cela implique également de mobiliser les dispositifs d'animation sociale et de participation, pour favoriser le dialogue et des débats de société matures sur ces sujets, qui relèvent à la fois de l'intime et des droits humains.

Deuxièmement, il faut souligner l'importance du soutien technique et financier à la mise en œuvre opérationnelle des politiques locales. L'engouement et l'émulation que le programme a suscité entre les 5 projets pilotes, renforçant les liens entre les professionnels des territoires dans des approches sud-sud-nord, a été rendu possible par un soutien matérialisé sur le terrain, au plus près des populations, mobilisant les équipes municipales et les partenaires.

• **M. José Luis CASTRO, PDG de Vital Stratégies (vidéo)**

Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial où les leaders doivent se retrouver dans la solidarité et l'apprentissage mutuel. Vital Stratégies soutient les acteurs publics dans leurs politiques de santé publique, en

particulier les municipalités, essentielles sur cet enjeu. Elle appuie déjà plusieurs villes du réseau dans le « partenariat pour les villes en bonne santé », qui regroupe 70 villes réunies dans la lutte contre les maladies non transmissibles (cancers, maladies cardiaques, diabète ...). Vital stratégies intervient en particulier dans l'appui à la collecte et à l'analyse des données en matière de santé publique, en veillant à intervenir comme un pont entre la communauté internationale anglophone et francophone, notamment en termes de partage de bonnes pratiques. Par ailleurs, elle a soutenu les campagnes d'information des villes en faveur de la prévention du Covid-19 ainsi que des campagnes de vaccination. Plus globalement Vital Stratégie développe des méthodologies et stratégies de gestion de crises sanitaires, avec des ressources en français qui ont été partagées avec le réseau AIMF.

• **Dr Daniel NGAMIJE, Ministre de la Santé du Rwanda**

La Planification Familiale est l'une des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, afin d'harmoniser la démographie avec la croissance économique. En 2012, le Rwanda a souscrit au sommet de Londres par SEM le Président de la République en faveur de l'extension des services au niveau des communautés, en formant au moins 1 Agent de Santé Communautaire par village. En 2017-2018 nous avons développé une politique intégrée qui a permis de passer depuis de 48 % à 59 % de couverture de la population, et de réduire de 19 % à 14 % de besoins en services de Planning familial non satisfaits.

À ce jour nous observons que l'utilisation des méthodes de courte durée a tendance à céder la place à des méthodes de plus longue durée, résultante de notre formation des personnels. Nous observons aussi l'intégration de la planification familiale en post partum, au niveau des consultation prénatales et des maternités, en particulier lors de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, ainsi qu'au niveau des services de vaccination et de nutrition, pour améliorer les opportunités de mobiliser la femme sur la contraception. Nous notons également l'importance de l'implication des maris dans ces activités.

Dans de nombreux pays au sud du Sahara on peut observer une certaine résistance à la planification familiale, du fait de la religion ou de la culture, encore plus importante lorsqu'il s'agit de l'accès des jeunes adolescentes. Promouvoir la santé de la jeune fille en l'impliquant dans la santé reproductive est ainsi un thème de discussion avec tous les acteurs au niveau du Rwanda. La mise en place de coins des jeunes dans les centres de santé et au sein des centres pour jeunes est une stratégie de réduction de l'hyper médicalisation de la planification familiale et de la mystification qui va avec, la jeune fille qui demande des informations sur sa santé reproductive étant en effet souvent stigmatisée. Le renforcement des postes de santé sanitaires offrant des services de Planning familial à proximité de centres confessionnels qui refusent ces services du fait des convictions religieuses est aussi un moyen de contourner les obstacles.

La planification familiale élargit les possibilités d'éducation, autonomise la femme, soutient la croissance démographique, accélère le développement national et contribue à l'atteinte des objectifs de développement du pays. Ainsi nos systèmes de santé doivent mettre en place des programmes qui reposent sur 4 concepts : l'innovation, la collaboration, l'accélération et l'intégration. Innover pour rendre à tout prix accessible les services de Planning familial, collaborer pour répondre aux besoins non satisfaits en impliquant tous les acteurs, accélérer pour réaliser la couverture maladie universelle et enfin, il est nécessaire d'intégrer pour assurer la pérennisation. « Mesdames et Messieurs les Maires, soyez fervents avocats de ces changements dans vos villes et vos pays respectifs pour améliorer l'avenir de nos communautés. »

• **Message vidéo de M. Fodé Simaga, Directeur Fast track Cities – ONU Sida**

ONU Sida s'est dotée d'une nouvelle stratégie mondiale 2021-2026 plus inclusive et intégrant explicitement les municipalités pour mettre fin à l'épidémie d'ici 2030. Elle repose sur les 95/95/95 : 95 % des habitants

connaissent leur statut, 95 % ont accès à un traitement antirétroviral et 95% ont une suppression virale complète du fait d'un traitement efficace, ne pouvant plus transmettre le VIH. Elle y ajoute désormais les 10/10/10, pour que moins de 10% des pays aient des lois ou environnements limitant l'accès aux services de santé, que moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH soient victimes de discriminations, et que moins de 10 % des femmes soient victimes de violences sexistes. L'objectif est de passer d'actuellement 1,5 million de nouvelles infections à 350 000 en 2025, et de 690 000 décès liés au VIH à 250 000.

Cette stratégie met l'accent sur la complémentarité des acteurs non gouvernementaux, de la société civile et des collectivités locales, poursuivant la coopération lancée dès 2014 avec l'initiative « Fast Track Cities » et la signature de la Déclaration de Paris, qui invite les Maires à intervenir sur leur territoire pour atteindre les personnes les plus vulnérables. 350 villes ont déjà signé cette déclaration, dont la ville de Kigali dès 2015 qui s'engage notamment dans l'atteinte des travailleuses du sexe et des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Les Maires connaissent sur leurs territoires les faiblesses des programmes nationaux et les moyens d'accéder aux populations les plus vulnérables. Cette question est donc centrale dans notre stratégie puisque les dernières personnes à atteindre sont aussi les plus difficiles d'accès et les plus marginalisés. La pandémie de Covid reprend certaines des inégalités déjà connues avec la pandémie de Sida, et nous sommes convaincus que les Maires et les municipalités sont des acteurs essentiels pour répondre aux deux pandémies en même temps et réduire les inégalités inhérentes à toute société.

b. Panel n°1 : « Planification familiale et santé des jeunes »

Contexte et enjeux

La moitié de la population du continent africain a moins de 19 ans. Si elles ne constituent pas une catégorie homogène, les besoins de ces populations en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive sont importants. Chaque année dans les pays en développement, 21 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont enceintes et environ 12 millions d'entre elles mettent au monde des enfants (dont 777 000 ont moins de 15 ans). Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, tels que les pressions pour les mariages précoces et forcés, le manque d'information et d'accès à la planification familiale, les violences sexuelles.

Ces grossesses précoces ont de graves conséquences sur la santé des mères et de leurs enfants, les complications liées étant les premières causes de décès des adolescentes. A ces risques élevés se conjuguent souvent la stigmatisation et les violences dont ces jeunes mères sont victimes. La maternité les pousse à abandonner leur scolarité malgré les efforts des systèmes éducatifs pour les aider.

Face à ces enjeux de santé, de droits et de bien être des habitant.e.s les municipalités s'engagent, en complémentarité avec l'État, pour atteindre tout particulièrement le public des jeunes, qui demande une approche spécifique et adaptée. Partenariats avec la société civile et les établissements scolaires pour assurer l'éducation à la sexualité, création de services dédiés, campagnes d'information et appui aux réseaux de jeunes sont autant d'initiatives de terrain qui prennent place dans des politiques de jeunesse inclusives et durables.

Panels

Animatrice : Mme Lydie Hakizimana, PDG de Drakkar Ltd et fondatrice de Happy Hearts Preschools, Lauréate 2021 du Prix AIMF de la Femme Francophone.

• Mme Nadine UMUTONI GATSINZI, Vice-Maire de Kigali

La ville de Kigali a une population d'environ 1,3 M habitants, dont 35 % ont entre 0 et 15 ans et 36 % entre

16 et 30 ans ; la majorité de sa population est donc jeune. Pour identifier les besoins des jeunes et les obstacles à l'accès aux services de planification familiale, la Ville a conduit une enquête en 2020 : 87 % des jeunes ont cité la peur d'être connu comme sexuellement actif comme principal obstacle, suivi par le manque d'information (26 %). L'âge médian du premier rapport sexuel est de 17 ans et seulement 54 % d'entre eux ont déclaré avoir utilisé un préservatif.

Face à ces obstacles la ville s'est engagée dans la promotion de la Planification Familiale au niveau de 3 de ses centres jeunes les plus fréquentés, avec l'appui de l'AIMF. L'enjeu est d'y disposer d'espaces dédiées aux consultations médicales, avec des éducateurs et des pairs jeunes formés sur la question, pour assurer l'orientation et informer en assurant la discrétion et le non-jugement. Les résultats sont déjà palpables, avec 71 % des jeunes fréquentant ces centres qui utilisent au moins une méthode. Le projet permet également de partager des informations connexes, sur la prévention des pratiques à risque et des comportements destructeurs, les VBG et les grossesses non désirées. Les activités socio-culturelles des centres, jeux, théâtre, danse, sont investies pour transmettre ces messages.

Nous développons aussi le dispositif de « soirées parents » pour que parents et adolescents rejoignent des forums de discussion sur la santé sexuelle et reproductive. Nous collaborons également avec la société civile, en particulier avec l'association rwandaise des guides qui a notamment permis de développer une application internet où les jeunes peuvent poser leurs questions sur la SSR.

• **M. Vincent KOUAOH N'CHO, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan**

La planification familiale est un enjeu important pour tout gestionnaire de cité, car l'avenir du territoire passe par la formation de sa jeunesse. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a pris des mesures fortes face à l'ampleur du phénomène des grossesses précoces avec l'opération 0 grossesse en milieu scolaire. Le Gouverneur du District d'Abidjan, avec ses 6 millions d'habitants majoritairement jeunes, s'est engagé dans ce mouvement avec le projet de promotion de la planification familiale et SSR conduit avec le soutien de l'AIMF, de la Mairie de Paris et de la Fondation Bill & Melinda Gates, dans les établissements scolaires des communes d'Attécoubé et de Yopougon. Entre 15 et 20 000 jeunes ont déjà été formés, ainsi que 200 techniciens du District, agents de santé et personnels des établissements scolaires, pour porter cet enjeu auprès des jeunes. Le District est également en développement d'un service Planning familial dédié au sein de son Hôpital.

• **M. Bourahima SANOU, Maire de Bobo Dioulasso**

C'est une nécessité pour les gouvernements locaux de s'engager dans la SSR. Les États ont fourni des efforts, mais nous constatons que les fondements des difficultés se retrouvent dans les pesanteurs socio-culturelles. Or nous, collectivités, sommes au plus près des populations à la base. Les grossesses précoces sont une réalité à Bobo-Dioulasso, avec une fréquence élevée qui prive beaucoup d'élèves d'études. C'est la raison de notre engagement sur ce thème auprès de notre gouvernement.

Le projet conduit récemment a permis d'obtenir la confiance des leaders d'opinion, des services de santé de l'État, des leaders religieux et coutumiers, et de la société civile sur laquelle nous nous appuyons. Il a permis de former des pairs éducateurs dans les établissements scolaires, et d'y organiser des prestations. Nous avons également constaté que les jeunes rencontrent souvent des difficultés à aller directement se renseigner dans les centres de santé, c'est pourquoi nous avons développé des services dans les centres jeunes municipaux. En s'y rendant pour les activités socio-culturelles, ils ont accès à des informations et services de Planning familial. Aujourd'hui, la question est ainsi de moins en moins tabou.

Le projet a également bénéficié des coopérations Sud-Sud, notamment avec Abidjan où nous avons beaucoup

appris de l'expérience du Lycée de jeunes filles de Yopougon. Beaucoup d'actions ont ainsi été présentées au cours de nos rencontres et échanges menés entre villes.

• **Mme Fatim T-DIALLO, Chargée d'Innovation et Accompagnement, OING Équilibres et Populations**

Equipop œuvre à ramener les DSSR sur le devant de la scène et au cœur des politiques de développement, en tant que levier stratégique pour adresser les questions de pauvreté. Malgré les engagements pris par les États, nous constatons que l'opérationnalisation tarde par manque de ressources. En particulier pendant cette période de pandémie, alors même que cette question est centrale en temps de crise, avec une hausse des atteintes aux droits, des VBG, et une baisse du recours à la contraception. Les interventions d'Equipop peuvent être résumées autour de 3 thématiques :

- Mobiliser : nous menons des plaidoyers pour amener les décideurs à mieux intégrer les questions de DSSR et d'égalité dans leurs politiques, notamment via l'alliance droit et santé mise en place dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest francophone. Cette alliance réunit des associations de jeunes, de femmes et de techniciens de la DSSR pour suivre les engagements et réalisations des États mais aussi collaborer pour accompagner les décideurs. Nous soutenons également la représentation de l'Afrique francophone au niveau des événements et instances internationales, avec notamment dernièrement, le réseau des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest que nous avons convié à participer au W7.
- Impulser : nous soutenons des projets pilotes en particulier avec le « change lab » conduit dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest pour incuber des projets multi-acteurs, réunissant PTF, gouvernements, collectivités locales, ONG, acteurs sanitaires et associations de jeunes.
- Empouvoier : nous soutenons les organisations de jeunes vulnérables pour qu'ils aient la capacité de porter leur plaidoyer auprès des autorités. Nous accompagnons les acteurs locaux, la société civile et les décideurs, notamment les élus locaux, pour améliorer la prise en compte des DSSR et du genre dans les planifications et la budgétisation.

• **Mme Sandrine UMUTONI, Directrice Générale de la Fondation Imbutu**

Au cours des 20 dernières années et sous la Présidence de la Première Dame du Rwanda, la Fondation Imbutu est intervenue pour répondre aux besoins de la famille en s'alignant sur les priorités nationales. Initialement orientée sur la lutte contre la transmission du VIH de la mère à l'enfant, nous avons progressivement investi la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Nous travaillons avec des milliers de jeunes pour se positionner directement dans les communautés, auprès des habitants et des centres de santé pour former les prestataires et assurer des services appropriés. On identifie ainsi les lacunes dans les services rendus localement, pour comprendre pourquoi certaines jeunes filles n'ont pas pu avoir accès à l'ECS et à des services de Planning familial alors que les programmes existent au niveau national.

Nous conduisons également des forums de conversation entre parents, adolescents et jeunes adultes. Ce qui en ressort est qu'il s'agit surtout d'une question d'information, qui manque à la base. Les parents n'ont pas toutes les informations sur les changements qui surviennent à la puberté. Nous travaillons donc avec des experts et thérapeutes pour démystifier enjeux de santé sexuelle et tabous de genre. Il est essentiel de faire venir les hommes dans ces conversations, car il n'est pas normal que les jeunes filles soient stigmatisées sur ces questions.

Questions-réponses avec la salle

- Les Églises peuvent être des lieux de stigmatisation des jeunes sur ces questions. C'est pourquoi il y a un travail d'engagement fort des autorités du Rwanda pour assurer un dialogue avec les communautés religieuses pour qu'on aide les jeunes à prendre des décisions, bien informées. À Bobo-Dioulasso notamment il a été identifié que les leaders religieux ont évolué sur la question, et ils ont se sont fortement engagés au sein du projet Planning familial. À Abidjan également a été

notée une communication exemplaire portée par la communauté musulmane sur ces questions de SSRJ.

- Internet est une raison de plus d'accentuer cette éducation en santé sexuelle et reproductive, car si les autorités ne décident pas de s'en mêler, les réseaux sociaux le feront et parfois de mauvaise façon. Inversement, le numérique peut être investi pour favoriser une information de qualité pour les jeunes, comme identifié avec le Challenge Innovation de la Fondation Imbuto.
- Les jeunes filles ne font pas les bébés seules, la question doit donc être adressée aux jeunes filles ainsi qu'aux jeunes garçons. Il est démontré qu'un jeune informé en éducation complète à la sexualité, aura des relations sexuelles plus tardives, des décisions plus éclairées et que cela permet également de réduire les VBG. L'Unesco et UNFPA travaillent en Afrique de l'Ouest francophone à conduire les Ministères de la Santé à développer une ECS de qualité, à intégrer dans les curricula scolaires, mais aussi à des campagnes hors milieu scolaire, en investissant le numérique comme avec la campagne « je veux savoir ».

c. Panel n°2 : « Offres de services municipaux »

Contexte et enjeux

Le mouvement mondial de décentralisation, en faveur de plus de subsidiarité, conduit de façon croissante à ce que les villes s'impliquent directement dans la santé publique. Au-delà des actions en matière de salubrité urbaine, déjà anciennes, les enjeux de prévention sanitaire et de fourniture de services de proximité prennent de plus en plus de place dans la politique locale.

Premiers interlocuteurs des populations, les Maires et les agents municipaux sont en première ligne pour faire face à ces enjeux, tel que cela s'illustre avec force en cette période de pandémie mondiale. Pour répondre aux besoins non satisfaits, pour améliorer l'offre de services, pour aller à la rencontre des populations les plus vulnérables, les villes innovent. Elles développent dans les quartiers des services de proximité, adaptés en partenariat avec des réseaux d'intervenants publics, associatifs et privés. Elles financent des campagnes de prévention et des équipements publics accessibles au plus grand nombre.

Panels

Animatrice : Aude Nyadanou, Fondatrice de Lowpital, Lauréate 2020 du Prix AIMF de la Femme Francophone.

Intervenant.e.s :

• M. Niaina ANDRIANTSITOHAINA, Maire d'Antananarivo (en visioconférence)

La commune doit avoir l'ambition d'une vraie politique de santé publique, à la fois en termes d'infrastructures et de services de proximité envers les femmes et les plus fragiles en particulier. Sur notre territoire municipal, le Ministère de la Santé gère 18 centres de santé de base et la Commune Urbaine d'Antananarivo 4, avec en charge propre leur entretien, les matériels et personnels, sur budget communal. Un travail de plaidoyer auprès des partenaires a déjà permis la réhabilitation de 2 d'entre eux, et de prochaines opérations nous permettront d'augmenter le nombre de CSB pour couvrir les 6 arrondissements de la ville. Depuis la pandémie de Covid-19 nous avons également recruté 12 médecins et 5 paramédicaux supplémentaires pour contribuer aux efforts nationaux.

Les communes doivent innover dans leurs méthodes et politiques de proximité pour améliorer la qualité des prestations sur leur territoire. Nous identifions que malgré une tarification réduite, les populations pauvres ont

encore des réticences à se rendre dans les locaux administratifs. Face à cette situation et avec l'AIMF nous avons lancé l'opération « santé pour tous », une stratégie « hors les murs » pour rendre accessible à tous, deux fois par mois sous chapiteau, les services de santé. Nous sommes à la 11^e édition, avec en moyenne 1.500 prestations réalisées par édition, couvrant la santé sexuelle et la planification familiale, mais aussi les consultations générales et les dépistages essentiels. Cela permet de couvrir les principaux besoins de santé des habitants, mais également de nouer un lien et d'orienter les habitants vers les services qui assureront leur suivi. Ces opérations sont conduites en partenariat avec la société civile, une grande force pour la Ville, et avec le concours de l'État, en particulier via la police des mœurs et de protection des mineurs, pour tenir des espaces d'écoute des femmes qui font face aux violences et leur permettre d'accéder aux aides des services sociaux. L'objectif de la CUA est de se positionner comme acteur fondamental de la santé urbaine, et c'est pourquoi nous déployons des agents communautaires en charge de la prévention en santé, orientant en particulier les habitants sur leurs besoins de santé sexuelle et dans la lutte contre le Covid. Nos principales recommandations sont de s'adapter à la réalité, mutualiser les forces en présence et de fournir des efforts financiers propres pour la santé publique.

• **M. Bonaventure UWAMAHORO, Maire du District de Nyamagabe**

Dans la hiérarchie du système de santé du Rwanda, les Districts, dirigés par des Maires, jouent un rôle essentiel. A la base, au niveau du village, les agents de santé communautaires ont la charge de la prévention et de la santé reproductive de proximité. À l'échelle de la cellule, les postes de santé sont dotés d'infirmiers et de laboratoires. À l'échelle du secteur, les centres de santé sont bien équipés en capacité d'hospitalisation et au besoin de transfert vers les Hôpitaux de District, niveau le plus élevé à l'échelle locale. Les Maires des Districts doivent assurer la qualité des services, des locaux et des équipements de santé sous leur responsabilité, à chacun de ces échelons territoriaux.

Le système de santé repose sur une assurance médicale permettant de couvrir l'intégralité de la population. Les mutuelles de santé, gérées dans une approche communautaire, assurent que chaque citoyen est assuré en prenant en compte les capacités de chaque famille.

Dans ce système, un élément essentiel d'innovation et de qualité des services est l'intégration des services et des assurances publiques et privées.

• **Dr Valérie LEDOUR, Médecin, Responsable en Santé Sexuelle et Reproductive à la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, Ville de Paris (en visioconférence)**

A Paris également la pandémie a mis en lumière les limites d'une organisation sanitaire centrale et conduit beaucoup d'institutions à réfléchir à la nécessité de donner plus de latitude aux municipalités en matière de santé, compte tenu de leur réactivité et de leur capacité d'intervention plus rapide. Au-delà des compétences légales à développer, nous pouvons nous attarder sur les compétences volontaires, avec l'exemple de la ville de Paris qui a répondu au problème spécifique du prix de l'immobilier en développant une aide à l'installation des médecins libéraux. Elle s'est également intéressée à des champs peu couverts par l'État, comme la santé environnementale qui est un engagement très fort de la campagne de la Maire de Paris, Anne Hidalgo. Cela sera prochainement traduit par la mise en place d'une Direction santé propre, qui n'existait pas encore et permettra à la ville de rassembler tous les services.

En matière d'innovations nous pouvons également mettre en avant le centre de Protection Maternelle et Infantile de l'Hôtel Dieu, conduit en partenariat avec l'APHP et exclusivement orienté vers les femmes enceintes vivant à Paris, en hébergement très précaire. Pour la majorité des femmes migrantes, souvent en situation irrégulière, elles font face à une très grande vulnérabilité du fait de leur situation d'errance. Une proportion importante d'entre elles est contaminée par le VIH, ce qui implique un suivi médical rapproché. Par ailleurs

beaucoup d'entre elles ont subi ou subissent encore des violences sexuelles extrêmement graves. Ce lieu unique en France a accueilli depuis 2019, plus de 1.100 femmes, avec d'excellents résultats sanitaires.

Finalement, la Mairie de Paris a créé son premier centre de santé sexuelle, qui regroupe la Planification familiale, orienté sur la contraception, l'avortement et les luttes contre les VBG, et un centre de dépistage des IST. Ces deux types de professionnels, réunis en un même lieu, peuvent partager leurs expertises, et les usagers se voir offrir les différents services en même temps, un enjeu particulièrement important pour les jeunes et les personnes discriminées pour leur orientation sexuelle ou leur genre et qui ne se reconnaissent pas dans l'appellation « planning familial ». Cette innovation fait l'objet de discussions à l'Assemblée Générale pour une généralisation à l'échelle nationale en créant un cadre réglementaire pour ces « centres de santé sexuelle ».

• **Dr Sélom Komlan NOUSSUKPOE, Association Togolaise du Bien-Être Familial (ATBEF)**

Le Togo est engagé officiellement pour la planification familiale depuis 1990 avec l'adoption par le Gouvernement de sa déclaration générale, puis le 10 janvier 2007, avec la promulgation de la loi sur la santé de la reproduction, qui cadre et oriente les activités de l'ATBEF. Depuis 2010 l'ECS est introduite par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, la distribution des contraceptifs effectuée à base communautaire depuis 2011 et depuis 2012, des programmes de vasectomie.

Nous intervenons en lien avec les communes pour promouvoir la planification familiale, en suscitant l'engagement de tous les acteurs via le plaidoyer communautaire pour la mise en œuvre des textes nationaux, pas toujours traduits localement. Nous renforçons également la capacité des acteurs locaux à promouvoir la planification familiale comme outil de développement réel de nos villes, en facilitant l'accès aux services fixes et mobiles, et en opération porte ouverte au sein des Mairies.

Parmi les innovations à partager nous pouvons mettre en avant notre recherche de multisectorialité pour résoudre les questions de santé de la reproduction, avec par exemple un projet de recherche-action ciblé sur 10 collèges du Togo. Il vise à mettre ensemble les acteurs judiciaires, sanitaires, éducatifs et les collectivités locales pour une action collégiale en réponse au problème des grossesses des adolescents en milieu scolaire. Ce projet a eu des résultats probants : entre son démarrage en 2018 et l'année 2020, le nombre de grossesses par établissement et par an est passé de 10,13 à 1,75.

• **Dr. Sabin NSANZIMANA, Directeur Général du Centre Biomédical du Rwanda**

Il y a 27 ans le système de santé du Rwanda s'est effondré, et il a dû être reconstruit en repartant quasiment de zéro. Pour reconstruire la pyramide sanitaire, la base, où se trouvent les communautés, a été le socle le plus important, car les enjeux d'accès sont primordiaux.

Face aux contraintes d'accès économiques, les mutuelles de santé offrent une couverture depuis une dizaine d'année sur une base de proximité. En termes d'accès géographique, le lien avec les autorités locales est très important pour rendre accessible des services à chaque échelon. La connexion et l'intégration entre secteur public et privé est également un enjeu central pour l'accès, avec des situations différentes entre Kigali où la majorité des services sont rendus par le secteur privé, et le reste du pays où le secteur public prédomine.

En termes d'innovations, nous savons que les habitudes des habitants changent très rapidement du fait du numérique et nous devons donc adapter nos interventions. Nous développons ainsi l'usage des drones dans les services de santé, pour la distribution de sang entre structures de santé éloignées ou difficiles d'accès, ou la pulvérisation de produits de lutte contre la prolifération de moustiques et de la malaria. Autre innovation, nous avons développé avec la Mairie de Kigali les dépistages massifs du Covid-19, et développé des nouvelles

technologies pour faciliter l'accès aux résultats, notamment avec les autotests. Déjà développés avec le VIH, cela sera progressivement développé pour les hépatites et le Covid-19. La réduction des délais pour les tests PCR, passés de plusieurs jours à des tests rapide en une quinzaine de minutes, est déjà mise en œuvre et est aussi un enjeu de simplification de l'accès à la santé.

Question / réponse avec la salle

- Comment gérez-vous les craintes et doutes des communautés par rapport aux effets secondaires et enjeux de qualité des produits ? Le choix d'une contraception prend du temps, l'information doit être claire et loyale, les avantages et inconvénients doivent être mis en avant par les professionnels en informant en amont. Très peu d'examen préalable sont néanmoins nécessaires, et sur ce plan les guides de l'OMS sont très bien faits. En revanche, il est nécessaire de coupler la démarche de contraception avec la proposition systématique de dépistage d'IST et des VBG.
- La vasectomie a été mentionnée, est-ce une pratique acceptée dans vos pays et quelles stratégies avez-vous adoptées ? Ce n'est pas une méthode pour tout le monde, en général pas conseillée aux hommes en-dessous de 28 ans, sauf exception.

d. Panel n°3 : « Pour des actions concertées et un plaidoyer commun, planification familiale et égalité femmes / hommes ».

Contexte et enjeux

Les enjeux de la planification familiale sont intimement liés aux droits des femmes. Il s'agit d'assurer à chacune la possibilité de choisir les conditions d'une maternité. Mais ces enjeux ont des implications directes sur l'égalité femmes-hommes. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part de susciter une évolution du rôle et de la place des femmes dans la société, d'autre part d'agir fermement contre les pressions et violences qu'elles peuvent subir. Au contact avec les populations, les responsables locaux ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre des avancées tangibles en la matière et contribuer concrètement à améliorer les conditions de vie des femmes. En s'engageant, via la mise en place de services de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de l'égalité femmes-hommes et en participant à la construction d'un plaidoyer, en direction des décideurs publics et avec les réseaux de villes, ils peuvent faire la différence.

Panels

Animatrice : Cyrine Ben Mlouka, Experte-Comptable, Présidente du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb, Lauréate 2017 du Prix AIMF de la Femme Francophone

Intervenant.e.s :

• Luc Sétondji ATROKPO, Maire de Cotonou, Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

La question de l'égalité homme femme ne doit pas être un vain mot. J'aime souvent dire qu'il serait illusoire de parler de l'égalité homme-femmes sans parler de l'autonomisation. La planification familiale en est pour beaucoup pour l'égalité homme-femmes. Au niveau, de l'ANCB nous avons commencé au niveau de la communauté de communes du Zou avec la Fondation Bill & Melinda Gates, puis en partenariat avec l'AIMF au niveau de l'ANCB dans son ensemble, avec des actions très concrètes pour rendre accessibles les services de Planning familial. L'enjeu est que les élus locaux du Bénin intègrent cette notion dans leurs documents de planification, leurs lignes au budget municipale, et dans leurs organes de travail, comme la Commission Genre de l'ANCB.

Dans ce cadre, le travail avec la société civile nous apparaît comme un outil essentiel et complémentaire pour nous aider dans la mise en œuvre. Nous avons notamment organisé des formations avec une association de blogueurs pour développer l'information, et nous assurons la présence de la société civile dans nos commissions et espaces de concertation, comme par exemple avec l'ABP familial qui siège au comité de pilotage du projet Planning familial et nous appuie dans l'ensemble de nos activités sur ce thème.

• **Mme Mireille BATAMULIZA, Directrice Générale chargée de la Promotion de la Famille, Ministère Rwandais du Genre et de la Promotion de la Famille**

Sur les enjeux de genre, de planification familiale et d'égalité, la volonté politique de SEM le Président du Rwanda est très forte. Nous mettons l'accent sur l'implication des hommes et des garçons sur ces enjeux, et la mise en place d'institutions nationales, telles que l'Observatoire du Genre et le Forum des Femmes Parlementaires, pour assurer le développement d'un environnement légal favorable à ses avancées. La Constitution rwandaise garantit au minimum un quota de 30 % de femmes dans les organes de décision ; aujourd'hui 61 % de nos parlementaires sont des femmes, elles sont 51 % dans la justice et 53 % dans les positions ministérielles. Nos lois foncières permettent aux femmes d'avoir la jouissance des titres fonciers, et assurent leur accès au crédit et à la microfinance. Le Rwanda a également adopté des lois non discriminatoires et développe des stratégies dédiées à leur mise en œuvre. L'égalité de genre est posée comme une condition préalable au développement durable, et développée dans l'ensemble des administrations avec des planifications et des budgétisations sensibles au genre, obligeant toute institution publique à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes.

Cela demande des efforts conjugués multisectoriels. Le Rwanda construit ainsi une collaboration étroite entre partenaires, notamment entre le Ministère et la société civile dans un partenariat gagnant-gagnant. Je peux citer en particulier 2 projets innovants pour illustrer ces partenariats, l'un sur l'autonomisation des femmes qui effectuent le commerce transfrontalier à Rusizi et Rubavu (avec la République Démocratique du Congo et le Burundi), accompagnées et regroupées en coopérative avec des ONG pour soutenir la gestion de leurs micro-projets, avec mise en place de centres pour assurer la garde de leurs enfants pendant leur activité professionnelle. L'autre est la mise en place des ISANGE One Stop Center dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences en un lieu unique regroupant différents professionnels, permettant d'assurer des soins holistiques. Depuis 2015, plus de 100 000 femmes victimes ont été reçues dans ces centres.

• **Mme Yawa Ahofa KOUIGAN, Maire d'Ogou 1, Présidente de la Fatière des Communes du Togo (en visioconférence)**

Jusqu'ici ces politiques étaient essentiellement conduites par le gouvernement central avec l'accompagnement d'OSC et de partenaires. Depuis 2018, nous mettons en œuvre, avec 5 communes chef-lieu de régions, le Programme de Promotion de la Planification Familiale dans les Villes du Togo, qui vise à diffuser largement l'information et à impliquer les leaders communautaires et religieux, en faveur de la planification familiale. Les progrès enregistrés à partir de ces 5 villes, bien outillées et appuyées par le projet, permettent de se projeter au niveau des 117 Communes du Togo, créées depuis la loi de décentralisation de 2019 et membres de la Fatière. Nous avons très rapidement décidé d'engager ces Communes, avec en particulier la célébration du 8 mars dernier avec l'organisation du Réseau des Femmes Élues Locales – section Togo, pour apporter des réponses aux élues du pays et faire en particulier des 12 femmes Maires des ambassadrices de la planification familiale. Nous souhaitons élargir le portage politique auprès de nos 105 Maires et 1.000 élus locaux masculins, pour en faire des « he for she » porteurs de valeurs de « masculinité positive » comme défendu par l'Association Togolaise du Bien-Être Familial, notre partenaire.

Je souhaite saluer l'équipe dynamique de l'ATBEF qui appuie notre faitière pour disséminer les bonnes pratiques qui ont déjà fait leurs preuves, telles que la mise en place de comités de pilotage et de planification communale sur la planification familiale et la santé sexuelle, l'implication des leaders religieux et spirituels (en particulier dans les cas où ils sont présents au conseil municipal), et la constitution de groupes de jeunes leaders

transformationnels. Au niveau local, certaines communes ont développé des partenariats de terrain avec des associations locales, et la Ville de Zio 1 – Tsévié, ville pilote du PPPFIVT, a développé des solutions originales en recrutant une animatrice Planning familial en charge du porte à porte et de la coordination des formations sanitaires du niveau local et préfectoral. Nous avons pu avec ce projet développer les coopérations décentralisées sud-sud avec le Bénin, et je souhaite saluer Monsieur le Maire de Cotonou pour le travail engagé entre l'ANCB et la FCT compte tenu de la similarité de nos situations.

En tant que première femme élue Maire de ma ville, je m'engage fermement sur ces thèmes et suis impatiente, nous devons mettre les bouchées doubles pour advenir à cette société égalitaire qui rime avec prospère.

• **Mme Christine MAUGET, Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)**

Le planning familial français est né en 1956 de médecins qui souhaitent poser la question du libre choix du nombre d'enfants désiré et de la contraception. Au début, l'égalité n'était pas la question. Mais au fur et à mesure du déploiement du Planning, avec désormais 71 associations départementales sur le territoire français, l'accueil des femmes et des couples a mis en évidence la nécessité de défendre les droits des femmes. Les lois de 1967 sur la contraception et de 1975 sur l'avortement ont considérablement changé les choses, tout comme le passage de l'autorité paternelle à l'autorité parentale. Ce qui est fondamental quand on parle d'égalité c'est de s'accorder sur le statut d'individu. L'humanité comprend les hommes et les femmes ; elles ne sont pas uniquement les femmes de ou les mères de, mais des individus à part entière.

La Conférence Internationale Population et Développement de 1994 au Caire avait permis à 189 États de se mettre d'accord sur les DSSR fondamentaux et nécessaires à l'autonomisation des femmes. Mais 26 ans plus tard, l'état des lieux est assez dramatique. Malgré des corpus législatifs plus favorables, nous sommes encore loin de l'égalité réelle, et la pandémie de Covid-19 risque de nous faire revenir sur les 30 dernières années de progrès. Le Forum Génération Égalités de juin dernier a convié plus de 50 000 personnes connectées et des engagements financiers importants ont été posés pour éviter cette tendance et assurer que cette égalité devienne réelle, en actes. Vous qui êtes des décideurs, au plus près des populations, vous devez savoir que le rôle de la Commune est essentiel pour atteindre ces objectifs. En chaussant ses « lunettes genre », on commence à voir le monde différemment et à prendre conscience de l'importance de travailler dans une dynamique égalitaire.

En France les Communes ont une compétence sur les écoles primaires, et dans ce cadre nous avons développé dans le sud-est le PRODAS, renforcement psychosocial des enfants pour développer une dynamique égalitaire et réduire les violences, en particulier en pacifiant les cours de récréation. À Bordeaux nous avons également travaillé sur ce sujet à partir des travaux d'Yves Rebault, qui montre comment l'occupation de l'espace des cours est différente entre filles et garçons, et comment les fonds orientés vers les activités sportives et culturelles ciblent majoritairement les garçons. Le niveau communal est privilégié pour travailler sur ces enjeux. Toujours à Bordeaux nous avons travaillé avec la Mairie à l'occasion de la semaine de l'égalité sur les questions du numérique et des réseaux sociaux, en présentant une capitalisation référençant les sites qui permettent d'avoir des informations justes, contrant certaines influences néfastes des réseaux qui partagent des images perturbantes ou incitant à des violences. Car dès qu'on parle de sexualité, de contraception, la question des violences arrive. Peu de personnes osent aborder ces questions au quotidien, mais en abordant la contraception, on peut créer une proximité qui permet d'aborder ces choses.

La question de la contraception n'est pas que l'affaire des femmes ; les hommes sont féconds toute leur vie. La responsabilité pèse donc sur les deux personnes. Plutôt que de parler de nombre d'enfants par femmes, nous devrions également voir le nombre d'enfants par homme pour comprendre ce qu'il se passe réellement sur le terrain, dans la vraie vie.

• **Mme LaToya CANTRELL, Maire de la Nouvelle d'Orléans (Vidéo)**

S'engager dans l'éducation complète à la santé sexuelle est essentiel, car quand les femmes ont le pouvoir dans

le processus de prise de décision elles ont plus de chance de pratiquer des relations sexuelles protégées. Pour améliorer l'accès aux traitements et à la prévention du VIH/SIDA, la Ville de la Nouvelle Orléans a rejoint le fast track city d'ONU Sida, en ciblant en particulier la lutte contre les stigmatisations pour permettre à nos habitant.e.s de bénéficier de soins de qualité, de vivre une vie saine.

En tant que première femme Maire de ma ville je peux démontrer que les femmes sont aussi puissantes que les hommes, voire encore plus efficaces lorsqu'elles occupent des postes exécutifs. C'est pourquoi nous avons pris des résolutions pour pousser progresser des femmes qualifiées et capables vers des postes à responsabilité, comme avec mes responsables des affaires juridiques, des technologies de l'information ou de la santé, particulièrement mises en lumière avec la pandémie. Les hommes doivent soutenir les femmes et s'engager entre les lignes de genre, et nous devons aborder les barrières systémiques auxquelles les femmes sont confrontées, pour assurer l'équité salariale entre les sexes en particulier.

J'ai une responsabilité de porter autour de la table des voix qui n'ont pas été historiquement entendues. Je suis la première maire de ma ville mais ne serai pas la dernière, et m'assurerai que mon héritage sera perpétué pour s'assurer d'avoir des femmes autour de la table.

• **Témoignage de Cyrine Ben Mlouka, animatrice de la session**

La Tunisie a adopté des politiques d'égalité dès l'indépendance en 1956, avec l'adoption par le Président Bourguiba d'un nouveau statut politique de la femme, avec abolition de la polygamie, un âge minimal de mariage de 15 ans révolus pour la femme et librement consenti, et la répudiation remplacée par le divorce judiciaire. Dans les années 1960 la contraception a été autorisée et l'avortement à partir de 1965, d'abord pour les femmes ayant au moins 5 enfants ou en cas de grossesse à risque pour la santé de la mère, puis pour toutes les femmes. Ces politiques ont joué un rôle central pour réduire la pauvreté, et faire coïncider croissance démographique et croissance économique.

Questions

- Quel est le statut de chef de famille dans vos différents contextes ? En Côte d'Ivoire, la femme est cheffe de famille au même titre que l'homme, le carnet de famille est remis aux deux époux, cette égalité n'est donc pas un slogan mais une réalité. Au Cameroun cet enjeu est la responsabilité des Communes. À Foumban sont célébrés les mariages des adultes de 18 ans révolus et les livrets de famille sont reproduits immédiatement. Au Togo la responsabilité de la famille est partagée entre les époux, deux partenaires égaux.
- Sur la question du mariage des jeunes filles, énormément de pays ont ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, chaque pays produit des rapports annuels et les sociétés civiles des *shadow reports* qui apportent des contrepoints de la réalité. La plupart des pays se sont mis en cohérence, mais au sein des mariages coutumiers et religieux le droit positif n'est pas appliqué. C'est un enjeu central de faire primer le droit positif pour vous élus locaux, élus du peuple.
- La question de la polygamie a été soulevée, en indiquant qu'elle entraîne une mise en concurrence entre femmes pour avoir un enfant, ce qui pose des freins à la contraception car chaque femme cherche à être toujours prête pour avoir un enfant.
- Au-delà de la planification familiale les questions d'autonomisation des femmes ont été soulevées, en mettant l'accent sur le fait que cela se joue dans l'éducation des enfants et dans les familles, avec l'exemple du Rwanda qui souhaite investir dès le plus jeune âge dans le développement de l'enfant. L'implication des hommes sur ces questions a également été soulevée, avec plusieurs marques publiques de soutien, notamment de la part du Maire de Cotonou.
- Présidente du Conseil Régional de Nouakchott « Il faut prendre conscience que ce n'est pas seulement une question d'égalité, c'est une question de droit, d'efficacité, de bien-être de la société et de développement. La femme Africaine est la femme à mille bras, c'est elle qui contribue à hauteur de 80 % des besoins alimentaires de la famille. En Afrique la résilience de la famille est portée par les femmes ».

e. Conclusions et recommandations

Mme Céline PAPIN, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales ; la Ville de Bordeaux Préside la Commission permanente de l'AIMF sur le Genre

En tant que représentante de la Ville de Bordeaux qui Préside la Commission genre, je me réjouis de voir que l'égalité est au cœur des valeurs du réseau AIMF porté par sa Présidente, Madame Anne Hidalgo. Avec l'augmentation croissante du nombre d'élues locales engagées dans la gouvernance des villes, la question de la représentation politique des femmes est un enjeu majeur. L'entrée santé développé ce jour, dans toutes ses dimensions, est un enjeu majeur d'égalité, en permettant l'autonomisation des femmes et le renforcement de leurs droits. Aussi il s'agit d'un investissement déterminant pour permettre aux femmes de prendre leur part dans le développement local de nos territoires. Pour cela, les villes constituent un échelon de proximité indispensable et essentiel. Les villes sont des lieux d'opportunité, en première ligne dans l'innovation sociale pour offrir des services de santé publique de qualité. La question de l'accès de proximité est centrale à ce niveau, dans un monde de plus en plus urbanisé. Quant à l'innovation, nous avons vu ce jour que les expériences locales peuvent inspirer jusqu'à des évolutions législatives au niveau national, et le rôle que jouent les coopérations notamment sud-sud pour faire essaimer des projets. Les villes ont un rôle majeur à jouer pour entraîner la société civile et les acteurs du territoire dans la réduction des inégalités, mais également pour assurer le partenariat entre les hommes et les femmes, car il est évident que l'atteinte de ces objectifs suppose l'inclusion des hommes, qui ont un rôle capital à jouer dans la progression de nos droits.

Dans ces questions, la santé est un sujet plus que jamais d'actualité, avec plus de 800 femmes qui meurent chaque jour de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, une réalité que nous ne pouvons plus accepter aujourd'hui. Et comme à chaque crise, le contexte actuel de pandémie est venu révéler et accroître les vulnérabilités auxquelles les femmes font face au quotidien. L'ONU parle de pandémie fantôme au sujet du drame des violences domestiques, évoquées aujourd'hui, une question malheureuse dans toutes les sociétés comme en France où elles ont augmenté de 30 % pendant le premier confinement. Les féminicides sont une triste réalité. Nous devons prévenir la violence à l'égard des femmes en nous attaquant aux inégalités systémiques, en assurant l'accès à l'éducation et à des emplois sûrs, et en faisant évoluer les normes discriminatoires.

Alors que le Forum Génération Égalités vient de se clore à Paris, le réseau de l'AIMF souhaite renouveler son engagement sur cette question, en vous proposant d'affirmer collectivement un certain nombre d'engagements. Il s'agit de formaliser notre engagement en faveur de la levée des obstacles qui empêchent une pleine et égale participation des femmes à la vie publique. Accès aux services de santé, soutien à la participation et au leadership des femmes dans tous les domaines de la vie, autonomisation et mise en œuvre des politiques locales afin d'endiguer les violences sexistes.

« DÉCLARATION DES MAIRES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Nous nous engageons, dans une logique de complémentarité entre acteurs et dans le respect des différentes réalités locales, à contribuer à l'effort international en faveur de l'égalité femmes-hommes et des DSSR, et notamment à :

- Augmenter de manière significative la participation, le leadership et le pouvoir de prise de décision des filles et des femmes, en s'efforçant de faire progresser la parité des genres dans tous les aspects de la prise de décision publique, dans les institutions politiques et gouvernementales, y compris les postes exécutifs et législatifs, dans les organisations internationales et dans la société civile.
- Accroître la responsabilité, la participation et le soutien aux organisations de femmes autonomes, femmes défenseuses des droits humains et artisanes de la paix, renforcer les organisations, les réseaux et les mouvements œuvrant pour promouvoir et protéger l'autonomie corporelle et les DSSR.
- Contribuer à l'autonomisation des filles et femmes pour prendre des décisions autonomes sur leur corps, leur sexualité et reproduction, grâce à la connaissance des droits et aux changements de normes de genre.
- Promouvoir un meilleur accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les populations urbaines, notamment l'accès volontaire à la contraception pour contribuer à l'objectif des Nations Unies de 50 millions de femmes et de filles utilisatrices supplémentaires d'ici à 2026.
- Faire de la prise en compte des adolescents et des adolescentes, des jeunes et des populations marginalisées une priorité afin de répondre à leurs besoins pour des villes et territoires inclusifs, et soutenir la diffusion des programmes d'éducation complète à la sexualité, notamment via le numérique, pour contribuer à l'objectif mondial de 50 millions d'enfants, adolescent(e)s et jeunes supplémentaires informés d'ici à 2026.
- Promouvoir une masculinité positive et mettre en œuvre des stratégies multisectorielles de prévention, afin d'éradiquer les violences sexistes à l'égard des femmes et des filles et toute autre forme d'abus physique ou moral visant à limiter leur pleine participation à la vie des communautés.
- Partager les meilleures pratiques et les progrès accomplis avec les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones pour diffuser et encourager le changement, en particulier en développant un système de monitoring de nos actions dans ce domaine via des plateformes multi-acteurs, la production de méthodes et des données nécessaires à la mesure des progrès accomplis, fournissant une aide à la décision publique basée sur des preuves. »

À ce jour 70 villes et 6 associations de villes, représentant plus de 28 millions d'habitants, ont été les premières signataires

Nous souhaitons, au sein de la Commission Genre de l'AIMF, accompagner les villes francophones dans la mise en œuvre et le suivi de ces engagements.



41^{ème} Assemblée générale Kigali, 19 au 21 juillet 2021



Mardi 20 juillet

« Quelle urbanité pour les villes francophones ? Le Maire et la société civile »

Séance d'ouverture

En présence de :

- Honorable Jean Marie Vianney GATABAZI, Ministre de l'Administration locale du Rwanda
- M. Pudence RUBINGISA, Maire de Kigali
- Pr Slim KHALBOUS, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ancien Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Tunisie

Travaux en ateliers

- **Atelier n°1** « **Les politiques de gouvernance locale en phase avec la société civile** » : à la lumière de l'expérience rwandaise, ce panel traite des modèles de partenariat entre la municipalité et la société civile.
- **Atelier n°2** « **Société civile, vivre-ensemble et cohésion sociale** » : l'objectif est d'éclairer les participants sur la coopération stratégique entre la municipalité et les organisations de la société civile pour relever les défis du vivre ensemble et la cohésion sociale.
- **Atelier n°3** « **Diplomatie des Maires et diplomatie citoyenne** » : expériences de collaboration et de partenariat développées entre les villes transfrontalières de la région des Grands-Lacs pour proposer un modèle de diplomatie des Maire.
- **Atelier n°4** « **Innovations technologiques et services rendus aux populations** » : l'objectif est d'explorer les opportunités technologiques qui facilitent les municipalités et la société civile tout en répondant aux besoins des citoyens en matière de gouvernance et des services rendus à la population.

Conclusions et recommandations

Par M. Lionel PRIGENT, Professeur des Universités à l'Institut de Géoarchitecture de Brest

Compte rendu du colloque international sur

Nouvelle urbanité des villes francophones : Le Maire et la Société civile

Journée du 20 juillet

Synthèse des travaux

1. Préciser un mot valise ! La société civile représente un engagement collectif et l'expression commune de l'altérité

Tout au long de ces deux journées, un terme commun a servi de fil directeur, a nourri les discussions et attisé les attentes : Société civile.

Associant deux mots, voilà bien une expression qui pourrait relever du pléonasme. Du moins si l'on en reste à l'étymologie...

- **Société** : état de vie collective, milieu dans lequel se développent la culture et la civilisation ;
- **civile** : qui relève de l'ensemble des citoyens.

Mais elle a pris un sens commun, et mieux, une figure politique, un repère ! Tel gouvernant national, entend s'extraire des querelles politiciennes en invitant des personnalités de la société civile dans son cabinet... Tel service municipal de la construction requiert la voix de la société pour édifier un nouveau quartier sans entendre la voix de la société civile. L'organisation internationale de la francophonie a accrédité 127 organisations représentatives de cette société civile¹ !

Posée ainsi, la société civile est un mot valise. Pour contacter la société civile, « c'est quel numéro ? ».

Nous avons besoin de donner réalité à ce qui est un concept trop présent pour ne pas nous interpellier, trop vague pour ne pas susciter discussion et précaution.

Comment préciser le concept ? Pour certains observateurs, elle rassemble les habitants d'un territoire et tous les acteurs qui ne participent pas d'ordinaire à la décision politique². Pour ses contempteurs, à l'inverse, elle prend l'apparence d'une masse humaine qui gronde, se défie, réclame et occupe. Tout cela est observé et abondamment décrit par les maires au quotidien, par des citoyens, par les chercheurs dans leurs travaux universitaires.

Notre colloque de ces deux derniers jours nous a fait approcher peut-être plus précisément, plus justement ce qui compose la société civile : alors que nous vivons dans une société

¹ <https://www.francophonie.org/societe-civile-283>

² Raymond, R. La « société civile », ce « nouvel » acteur de l'aménagement des territoires. *L'Information géographique* 73, 10-28 (2009).

- qui développe de plus en plus une dynamique de l'offre³,
- qui encourage un rapport de consommateurs des habitants d'un territoire,
- qui fonctionne comme une société liquide selon la métaphore du sociologue Zygmunt Bauman⁴.

Les nombreux exemples de la journée ont exposé deux points communs :

- le premier est l'observation d'un engagement en faveur du territoire, engagement qui dépasse les seuls intérêts individuels ; il est porté par des groupes d'habitants, des associations, des collectifs aux formes juridiques variées... À Liège, si durement touchée par une catastrophe naturelle ces derniers jours, l'existence des réseaux associatifs renforce les liens sociaux, a rappelé Gregor STANGHERLIN (panel 2). La mobilisation de la société civile nous ouvre peut-être une porte vers davantage de solidarité.
- le second est une représentation commune, évidente et nécessaire, de l'altérité... La société civile n'est pas une mais elle est toutes et tous...

2. Les raisons d'une affirmation plus grande

D'où nous vient-elle ? Il y a d'abord une critique explicite de certaines formes de gouvernement, c'est-à-dire de la capacité des autorités politiques et administratives à prendre, seules, les décisions pour le bien de tous... Et cette critique trouve à s'exprimer de bien des façons, par la méfiance, voire le rejet des politiques, par l'éloignement ressenti entre les objectifs exprimés dans les discours de villes et les préoccupations quotidiennes de la plupart des habitants.

Les stratégies d'attractivité ou de mise en marque des territoires, l'assaut de technicité hermétique, la convergence vers des approches managériales et entrepreneuriales, portées par nombre d'acteurs politiques, souvent avec la complicité active de leur administration, nourrissent une mélancolie démocratique, trahissant cet écart entre les aspirations collectives et leur réalité forcément décevante. Le maire n'est pas chef d'entreprise, ni directeur d'une administration mais le représentant désigné des citoyens ! Ambassadeur, porte-voix des valeurs de son territoire, comme l'a souligné Lorenzo Kihlgren Grandhi (panel 3). La carte d'électeur n'est pas une carte de fidélité !

Impliquer la société civile constitue une réponse pour réassurer le lien entre les citoyens et leurs représentants et pour bien rappeler que ce sont les citoyens qui doivent rester au centre des décisions. Et bien des arguments plaident pour cette présence.

Antonella VALMORBIDA a exposé les bienfaits de la gestion participative, les démarches contractuelles au sein d'un territoire, la démocratie locale... Non comme une croyance mais bien comme une technique qui permet à la fois de mieux saisir les besoins, de mieux engager la population dans les transformations du territoire, mais aussi de prévenir les conflits.

D'autres, sur la base des travaux d'économistes rappellent combien la prospérité des villes repose sur l'activité productive de leurs habitants. Le maire n'a pas les moyens de produire lui-même, a souligné M. Ange SEBUTEGE, Maire du District de Huye au Rwanda (panel 3). Mais il peut aider à orienter les conduites, expérimentant des effets *nudges* ou « coup de coude » avec la « société civile ». Reprenant l'expérience de la province Sud du Rwanda, Mme Alice KAYITESI a expliqué comment des citoyens ordinaires étaient mobilisés et formés pour transmettre à leur tour leurs connaissances aux habitants du village sur les activités agricoles aux habitants du village : Informer et concerner...

³ Offner, J.-M. *Anachronismes urbains*. (Presses de Sciences Po, 2020).

⁴ Bauman, Z. *La vie liquide*. (Fayard, 2013).

Plus largement, il devient possible de mobiliser une expertise citoyenne, qui peut prendre différentes formes, illustrées par Madame Jeanne D'Arc GAKUBA (panel 2), qui mentionnait la mise en place des conseils de femmes, des conseils des enfants ou des jeunes pour que tous prennent part à la reconstruction du Rwanda.

Car faire ville ne se réduit pas à la satisfaction des besoins individuels. Elle doit faire communauté, pouvoir agir pendant les crises, adapter son fonctionnement dans le temps.

Car il nous faut tenir compte des mutations que nous vivons, sanitaire, environnementale mais aussi sociale : la société civile est aujourd'hui mieux formée et mieux informée. Il était prévisible qu'elle concède plus chichement son consentement à obéir, sans comprendre.

M. Yves IRADUKUNDA a expliqué comment les différentes mobilisations des technologies numériques, grâce aux entreprises spécialisées, grâce aussi aux usages très nombreux qui sont autant de preuves de leur utilité. Réduction des risques, réalisation d'un système d'identification nationale qui permet la circulation et la reconnaissance de droit, signalisation de problèmes et d'initiatives : ce sont des situations concrètes qui trouvent ainsi des solutions, comme l'ont montré M. Ibrahim Oumarou, Mme Joséphine MUKESHA et M. Minakpon Stanislas HOUNKANLIN. Christian Kalieu insiste sur l'association de la tradition, des conditions de vie quotidienne et de la modernité, mobilisant les maires, leurs services et l'expérience directe de tous les habitants.

Tout ceci n'est pas sans revers : grâce aux innovations majeures de ses dernières décennies, les communications sont aussi plus directes, plus immédiates, plus spontanées, au risque que l'humeur exprimée par un *tweet* devienne l'arbitre des vérités. Nous vivons une désintermédiation, qui a modifié le rapport aux élites, aux acteurs intermédiaires, à l'agenda des attentes collectives et de leur satisfaction, aux modes de production.

Contre l'hyper connectivité technologique qui produit un isolement social, contre l'accélération de l'information qui hystérise les débats, contre la ville fonctionnelle qui gaspille et éloigne, la ville des proximités est une réponse à saisir, nous propose Carlos Moreno (panel 2). Elle se veut plus économe en ressources et plus ouverte à l'économie circulaire. Moins trépidante, elle pourra libérer du temps pour en faire un allié capable d'éclairer la réflexion et retenir le mot juste.

3. Rappeler administrations et élus au service des citoyens

Incontournable désormais, cette société civile a des choses à exprimer, non pas contre les maires, non pas à la place mais avec :

- elle est un aiguillon du mouvement social ;
- elle porte la capacité de changement et d'animation ;
- elle compose une large part des forces vives du territoire, révélant au passage les inégalités (par exemple entre les hommes et les femmes dans l'espace public), mais pouvant ouvrir l'expression des plus fragiles et des plus défavorisés, comme le rappelait le Dr Solange MUKAMURENZI (panel 1)...

Dans ce contexte, les travaux d'aujourd'hui ont interrogé les façons de gérer, de réfléchir à de nouvelles formes de gouvernement des villes, de définition des projets citoyens et de leur temporalité, de construction des lieux et des scènes de délibération. Car, le philosophe Vincent Descombes écrit que « les institutions sont des manières de penser autant que des manières d'agir ».

Il faut dès lors expérimenter les tentatives de rapprochement entre l'administration et la société civile.

D'entrée de jeu, Antonella VALMORBIDA (panel 1) a averti des risques majeurs de personnalisation, tant du côté des maires que du côté des « leaders » qui risqueraient de confisquer le dialogue et de fragiliser sa pérennité.

Il est donc indispensable d'institutionnaliser la société civile, sous la forme de panels de citoyens, de budget participatifs, de conseils de citoyens... Comme le soulignait Mme Giulia MACI, sans ressources financières et juridiques, aucun des outils institutionnels indispensables ne peut perdurer. Or, l'auto-saisine de la société civile est insuffisante. C'est bien une co-construction des conditions d'exercice de la parole et de l'action de la société civile qui est indispensable pour consolider ce projet démocratique et réussir la « professionnalisation ».

Dès lors qu'elle est reconnue, il est indispensable que l'implication de la société civile soit bien menée, dans la sélection des acteurs, les processus, les évaluations. Les tentatives qui n'aboutissent pas laissent un sentiment de trahison...

Cela conduit à disputer les approches par la concurrence entre les villes et par le marketing territorial pour leur préférer une autre forme de relation (une diplomatie ?) plus ouverte et plus coopérative, qui nourrit les relations transfrontalières, les jumelages. Il s'agit bien de faire politique autrement, comme l'appelait de ses vœux Mme Cyrine BEN MLOUKA (panel 3).

4. Mobiliser la société civile pour vivre ensemble

« Je suis parce que nous sommes ». Cet adage éclaire les mots de Wafa TOUIHRI (panel 2) pour qui Vivre, c'est d'abord vivre ensemble... Elle ouvre une discussion fondamentale, toujours présente, qui pèse et considère la question de la liberté **dans et malgré** le groupe, qui intime à apprendre à nous connaître et interagir.

Mais vivre ensemble est-il possible quand on travaille d'arrache-pied pour subvenir aux besoins urgents ? Quand tout manque, même l'essentiel, comme l'a rapporté Maha Maalouf Kassouf, Conseillère Municipale, Ville de Zahlé, Liban, dans un message Whatsapp. Comment faire vivre ensemble quand on perd sa vie à la gagner ?

Vivre ensemble est-il possible après un génocide ? Quand il y a des victimes et des bourreaux, qui doivent forger ensemble le destin du pays ? L'Abbé Consolateur INNOCENT (panel 2) a livré le message émouvant des étapes progressives pour conduire à la réconciliation : rien n'est possible si les efforts sont imposés du sommet de l'État, si des femmes et des hommes admirables, malgré les blessures dans leur âme et dans leur chair, ne choisissent de s'engager, au nom de tout leur pays, pour ouvrir la voie de cette réconciliation. On ne fait la paix qu'avec ses ennemis et le processus nécessaire est lent, douloureux, éprouvant.

L'engagement est donc indispensable pour qu'une société civile puisse émerger. Et cet engagement peut prendre toutes les formes de notre imagination :

- par l'expression artistique et la participation à des événements...
- en mobilisant la mémoire, à l'exemple de l'action du centre culturel international des rencontres, présenté par le maire de Ouidah, M. Christian Mawugnon HOUÉTCHÉNOU (panel 2) ;
- Dans le deuxième panel, nous avons également entendu Mme Djaïli AMADOU AMAL témoigner de la place de l'écriture pour dénoncer, mais aussi pour consoler les victimes et défendre leur cause. L'écriture ne s'impose pas seulement à son auteur, elle s'impose à tous et interpelle les élus comme les membres de la société civile pour transformer les pratiques et les mentalités.

Pour vivre ensemble, il faut des projets communs, des temps et des actions qui rassemblent, qui identifient les problèmes partagés et expérimentent les solutions possibles, qui font appel à la culture et à la créativité. Et parfois, ces initiatives parviennent à dépasser les blocages voire les échecs. Mme Cyrine BEN MLOUKA (panel 3)

l'a rappelé en promouvant une alliance des villes du Maghreb.

Cela ne va pas sans effort, sans conscience des changements concrets, parfois personnels. Créer un meilleur bien-être dans toutes ses dimensions, écologique, sociale et économique, passera ainsi par un changement de notre mode de vie. C'est pourquoi, je vous propose qu'à l'issue de cette journée, nous retenions quelques leçons pour rapprocher villes, maires et sociétés civiles. Ces leçons pourront ensuite se décliner en recommandations...

5. Sept leçons d'urbanité : pour rapprocher villes, maires et sociétés civiles

Leçon 1

La ville se compose de tous les individus qui y habitent et y mènent leur existence. Mais plus que leur simple juxtaposition, elle est l'expression du collectif dans le local...

Leçon 2

La ville est en perpétuel mouvement : activités, populations, aspirations... Ces dynamiques conditionnent l'occupation du territoire, l'accès aux services et la visibilité sociale pour tous les habitants.

Leçon 3

La société civile est une polyphonie. Elle est l'expression de la diversité sous toutes ses formes... Elle porte donc la responsabilité de rendre visible les plus fragiles.

Leçon 4

Mobiliser la société civile se vérifie par des actes et non pas seulement par des intentions : par des démarches participatives, par l'organisation de toutes les formes d'expression et d'actions ouvertes à tous...

Leçon 5

Les innovations technologiques doivent devenir des chances de progrès davantage que des menaces... À condition de proposer les bons usages.

Leçon 6

Partager les expériences, offrir l'éducation et la culture par tous, sous la responsabilité des maires, au sein des villes mais aussi entre les villes, sont des conditions majeures du développement !

Leçon 7

Rapprocher villes, maires et sociétés civiles est une épreuve de vérité. Elle oblige à la sincérité et à la transparence !

6. Conclusion

L'historien François Furet constatait que nous ne savions plus élaborer d'utopies tant celles que nous avions tentées avaient été décevantes : « Nous voici condamnés à vivre dans le monde où nous vivons ».

Même s'il est brutal, le constat n'est cependant pas désespéré. Il croyait aussi qu'une société ne peut vivre sans jeter sur elle-même une image améliorée, sans se penser en mieux !

Voilà qui doit nous consoler de la mélancolie démocratique et nous donner des forces, des perspectives pour agir. Il est vain et même dangereux d'opposer les maires et la société civile. Puisque les villes sont les institutions

les plus proches des habitants, c'est aussi à cette échelle que les dialogues et les actions, multi-échelles, peuvent trouver à se réaliser... C'est à cette échelle que les attachements se consolident, que s'avance une poétique de la ville, que se dévoilent les formes continues du sacré urbain, que peuvent aujourd'hui se prendre enfin les responsabilités envers le monde. Édouard Glissant, poète, philosophe de la relation nous avertit : « Ce que tu perçois de la beauté du monde t'engage dans ton lieu. Ce que tu estimes de la beauté menacée du monde donne direction à ton geste et à ta voix ».

Merci à toutes et à tous...

7. Recommandations

Panel 1 : Gouvernance

- Organiser la montée en compétences des citoyens et les mobiliser
- Soutenir la décentralisation
- Développer un cadre juridique qui protège la participation et qui permette son expression
- La structuration des conditions d'expression de la société civile est indispensable.
- Assurer la mise en confiance des habitants par une véritable éthique des élus (et par la capacité à la vérifier)
- Mettre le budget communal à disposition du public...

Panel 2 : Vivre-ensemble et cohésion sociale

- Garantir et promouvoir l'égalité d'accès aux services, aux savoirs, aux responsabilités, à l'éducation, à la culture et aux emplois
- Organiser la ville des proximités, non seulement en matière de distances, mais aussi dans le rapport aux autres

Panel 3 : Diplomatie des Maires et diplomatie citoyenne

- Développer un forum des bonnes pratiques
- Faire descendre les températures en matière de compétition entre les villes pour redonner plus de places aux coopérations

Panel 4 : Innovations technologiques et services rendus

- Faciliter les démarches, garantir les droits en matière d'inscriptions, de naissances, d'état civil et de santé pour permettre l'universalité
- Simplifier et partager la transmission de l'information montante et descendante en veillant à faire attention à l'immédiateté.

Rapport de la deuxième journée de travail
41^{ème} Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones
(AIMF)
Kigali, 19-21 juillet 2021

Par Eric Ns. Ndushabandi

Enseigne les sciences politiques à l'Université du Rwanda, directeur de l'Institut de recherche et de dialogue pour la paix - IRDP, groupe de réflexion faisant de la recherche et du dialogue communautaire contribuant à la consolidation de la paix et du développement durable

Introduction : Séance d'ouverture

La deuxième journée du 41^{ème} congrès de l'AIMF portait sur le thème « **Quelle urbanité pour les villes francophones ? Le Maire et la société civile** ». Les échanges autour du thème se sont déroulés au travers des présentations des 4 panels suivies des discussions ouvertes.

Ce rapport présente l'essentiel des échanges ainsi que les recommandations clés qui en ont résulté.

Le Maire de Kigali, Mr Pudence Rubingisa, a rappelé que le thème du jour est au cœur de l'engagement et du quotidien de toutes les villes. Il est impératif, pour les équipes des villes, de s'assurer que les services offerts par les municipalités atteignent tous les citoyens sans exclusion aucune et il s'agit là du point de départ de toutes les décisions qui sont prises. Les Mairies ne peuvent atteindre cet objectif sans le soutien de la société civile, qui travaille à la base et toujours en proximité des citoyens. La société civile doit alors être associée au développement de politiques publiques ; de la conception et à la mise en œuvre pour éviter les pertitions qui découleraient.

Professeur Slim KHALBOUS, quant à lui, a partagé avec l'audience son expérience sur le rôle actif que l'Université Francophone doit jouer dans le développement des villes en partageant l'expérience de l'Agence Universitaire de la Francophonie dont il est le Recteur. Professeur Khalbous a rappelé que la mobilisation de l'expertise au profit de la ville n'est pas difficile mais il y a des prérequis, à savoir la prise de conscience collective, la volonté politique des Maires, mais aussi la volonté d'ouverture des responsables universitaires.

L'université doit jouer un rôle actif dans le développement des villes qui l'hébergent. Cela tient aussi bien de la volonté politique des maires que de la volonté d'ouverture des universités. Mais encore faut-il s'assurer que les relations de partenariats créées aillent au-delà des individus et deviennent institutionnelles, structurées et surtout formelles. L'université, véritable acteur de développement territorial, doit s'ouvrir, s'intéresser aux questions spécifiques aux villes (Ex. Démographie, Gestion du patrimoine foncier et aménagement des territoires etc.) et répondre aux besoins locaux.

Les villes, d'autre part, jouent un rôle traditionnel certes mais elles doivent aussi jouer un rôle intégrateur en mettant tout en place pour intégrer plus l'université dans les activités quotidiennes. Les villes doivent développer une capacité d'absorption de la connaissance créée en leur sein. Ce qui augmente la valeur des villes.

Cette dynamique territoriale, promue par l'AUF doit rallier nature des diplômés, formations proposées et besoin

de la ville. Pour qu'elle soit réussie, l'on ne peut ignorer l'existence d'un arrière-plan politique qui constitue un enjeu important pour les villes : installation des universités dans les villes déjà dynamiques ou alors dynamiser les villes en y installant des universités ? L'AUF propose concrètement ce qui suit :

- Développement d'une politique de diplomatie scientifique francophone avec les autorités territoriales pour des approches de co-construction de solutions rapides, adéquates et pas chères ;
- La promotion de l'égalité hommes-femmes ;
- Le soutien d'un développement durable ;
- La priorité de l'employabilité des diplômés dans un contexte où la massification de l'éducation donne lieu à des niveaux de diplômés
- Le renforcement du réseautage sur demande des villes sur des thématiques spécifiques.

Le Professeur Khalbous a appelé l'AUF et l'AIMF à conjuguer leurs efforts et reconnu l'importance de la science au service du citoyen, la collaboration ville-université et la solidarité et le partage francophone.

Mot de l'invité d'honneur, Ministre de l'Administration locale et affaires sociales (Rwanda)

L'Honorable Gatabazi Jean Marie Vianney, Ministre de l'Administration locale du Rwanda et Invité d'honneur de la journée, a reconnu que la société civile joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques publiques et partagé l'expérience du Rwanda où les autorités locales sont ouvertes à la coopération, au partenariat et au jumelage. Cette ouverture est portée par l'existence d'un cadre légal favorable et une volonté publique. L'Honorable Ministre Gatabazi a reconnu le partenariat entre les villes rwandaises et l'AIMF dont les résultats sont visibles et fructueux, et renouvelle son engagement à faire avancer les recommandations qui sortiront de la journée.

I. II. Les politiques de gouvernance locale en phase avec la société civile

M. Armand Roland Pierre BEOUNDE, Maire de Ouagadougou et Président de panel a rappelé que la définition des priorités en début de mandat nécessite des piliers forts de soutien dont le principal est la participation citoyenne. Le développement urbain exige que tous les acteurs territoriaux : les élus, l'administration, leaders d'opinion, opposition et la société civile et citoyens communiquent pour définir ensemble des concepts et outils nécessaires pour trouver des solutions à leurs problèmes. De bonnes relations entre ces acteurs influencent la dynamique de développement participatif pour un meilleur vivre-ensemble à travers :

- Le renforcement du mouvement communautaire
- La promotion de la responsabilité sociale des entreprises du ressort du territoire
- Le développement du volontariat communautaire et associative au niveau territorial

Pour catalyser les discussions, Dr Eric Ndushabandi rappelle que dans certains cas, même si les relations entre les municipalités et la société civile existent, il peut y avoir confrontation, cooptation, collaboration à la recherche d'un partenariat adéquat et efficace. Le thème du panel se trouve au cœur du débat autour de la démocratie participative et on se demande si le modèle est à prendre ou à laisser. On dira oui à ce modèle qui est d'ailleurs un impératif absolu, mais à condition qu'il soit adapté et applicable aux contextes locaux. Cela étant dit, la « société civile » regroupe des citoyens qui sont réunis autour d'une cause, une conviction, un intérêt partagé ou pas et cela implique qu'elle soit, à certains égards, faible, sans structure, sans démocratie interne et souvent avec des ressources limitées.

De surcroît, cette société civile se trouve dans un contexte global, surtout en Afrique, de mauvaise gouvernance, néo-colonialisme, ethnicité exacerbée, absence de vision véritable d'identité nationale gage d'un engagement citoyen, mais aussi de conflit dans certains cas. Tout ceci nous amène à réfléchir sur comment les municipalités travaillent avec la société civile. Quelles conditions pour aboutir à un partenariat effectif ? Quels cadres existent-ils pour faire de ces relations une réalité ?

La **démocratie participative** n'est pas une idéologie mais **une méthode de résolution de problèmes complexes** qui prévoit que la solution aux problèmes sociétaux est parmi nos citoyens avec leurs ressources et leur potentiel. Cette méthode est une opportunité pour un changement de paradigme pour faire des bénéficiaires de vrais acteurs ; des partenaires véritables et non plus de simples destinataires. Cela étant dit, sans un cadre légal à l'intérieur duquel on peut développer cet instrument : participation citoyenne, l'on ne peut pas parler de démocratie participative.

Les cadres principaux pour la valorisation du potentiel et l'autonomisation de la société civile sont la décentralisation et le cadre législatif. Concernant la mise en pratique de cette méthode, la démocratie citoyenne existe et il est du ressort des maires de la gouverner. La participation citoyenne permet d'identifier des ressources dans le territoire (humaines, secteur privé...) mais aussi de désamorcer le conflit que vivent les citoyens au quotidien. De ce fait, les citoyens doivent être associés dans le processus décisionnel à toutes les étapes et à tous les niveaux (élaboration, mise en œuvre, identification, suivi et évaluation).

La concertation et la consultation sont une obligation pour les autorités locales mais pour que le partenariat soit d'égal à égal, il faudrait une bonne structuration de la société civile et qu'elle ait une capacité institutionnelle et humaines à émettre des idées informées et constructives. Il faut pouvoir arriver à une co-construction, une gestion participative ou encore une auto-gestion.

Pour un processus participatif effectif et inclusif il faut avoir une communication claire et systématique, une volonté politique d'identifier et utiliser les espaces de dialogue, développer des capacités et les ressources financières. À ce niveau, il faut apprendre les méthodes de dialogue ; montrer la valeur ajoutée du processus participatif.

L'expérience rwandaise.

La « Bonne Gouvernance » est reconnue au Rwanda comme un pilier à part entière du développement économique et le partenariat entre la société civile et l'État est un des indicateurs considérés des principes de bonne gouvernance promus au Rwanda. Cela se traduit à plusieurs niveaux :

- (i) l'inclusion des principes de bonne gouvernance dans la constitution et dans les cadres légaux au niveau sectoriel
- (ii) intégration des principes de bonne gouvernance dans des documents stratégiques au niveau national (Eg. National Strategy for Transformation),
- (iii) l'existence et le fonctionnement du forum d'Action conjointe pour le développement (JADF) qui réunit tous les partenaires au développement au niveau local autour du plan de développement des villes.

Pour un processus participatif efficace, le point de départ est une volonté politique d'impliquer le citoyen dans la prise de décision. Les décideurs politiques doivent considérer la participation citoyenne comme un atout et appliquer des règles claires pour son efficacité : la spécialisation et la professionnalisation de la société civile pour en faire outil politique; en faire un processus et non occasionnelle car elle ne serait alors qu'un slogan politique; sélectionner des acteurs et les professionnaliser, organiser la consultation et le feedback, construire la stratégie, éviter la personnalisation; diagnostic de l'existant (eg. Tradition) et Pérenniser le processus. « *Les citoyens se sentent trahis par un processus qui les engage et ne réussit pas* ».

Des échanges concrets d'expériences ont ensuite porté sur la coordination de la relation entre les municipalités et la société civile.

- Rôle de la société civile dans l'enclavage de l'économie sociale et solidaire
- Qui initie la relation et notamment, d'où viennent les financements ?
- Comment allier les ambitions politiques des élus qui parfois diffèrent des intérêts des citoyens exprimés par la société civile ? Et surtout comment éviter une récupération de la société civile par les élus à des fins politiques dans un contexte où on peut avoir une société civile instrumentalisée/politisée ?

« Il est impératif de structurer et institutionnaliser la société civile de sorte qu'elle ne soit pas récupérable à des fins politiques. Ceci passe par le renforcement du mouvement communautaire, avant même la décentralisation des politiques et cela est la responsabilité des élus ».

II. Société civile, vivre-ensemble et cohésion sociale

En ouverture de travaux, la Présidente de panel Mme Souad ABDERRAHIM est revenue sur l'importance de créer et maintenir des relations pacifiques entre les élus et les citoyens pour avoir un développement durable. Elle a également souligné le soutien que reçoit sa ville de l'AIMF sur des dossiers qui font appel au « vivre-ensemble » tels que le développement de la gouvernance associative, la création de programmes parascolaires ou alors l'employabilité des jeunes ; collaborations qui visent à dégager une vision commune pour les territoires et créer une identité actuelle.

À l'ère où les crises sociales sont de plus en plus fréquentes, les élus locaux doivent inspirer confiance aux citoyens mais aussi aux partenaires, y compris les bailleurs de fonds, pour amorcer un vivre-ensemble concret. Il faut pour cela respecter les différences, promouvoir l'égalité des genres et, en somme, être soi-même au milieu des autres ; en ligne avec le logo de l'AIMF : Réunir les destins, respecter les diversités.

Le vivre ensemble passe par l'implication des toutes sortes d'acteurs. Et la société civile, comme acteur, conduit un plaidoyer auprès des autorités pour trouver des solutions aux problèmes sociétaux et améliorer le vivre ensemble au niveau local. Les échanges du panel ont porté sur des exemples concrets du comment vivre-ensemble.

Avec l'appui de l'AIMF, la ville de Ouidah a transformé un ancien tribunal colonial en un Centre culturel de rencontres internationales qui accueille des activités culturelles et permet aux acteurs de la société civile de s'épanouir. Le centre constitue un lieu de rencontre et de dialogue et fédère différentes couches de la population pour faire rayonner leurs talents.

Le vivre-ensemble a perdu tout son sens dans le Rwanda post-génocide où les massacres avaient mené à une situation de méfiance les uns envers les autres. Le Gouvernement rwandais a choisi de reconstruire l'unité des Rwandais en réinstaurant le dialogue et le tissu social dans le pays. Les « discussions du village Urugwiro » ont réuni pendant un an des représentants de la société rwandaise (gouvernement, société civile, église, média, partis politiques, académies, associations de femmes, etc.) pour définir le futur d'un Rwanda uni. Il a résulté de ces échanges, trois priorités : l'unité des Rwandais au centre, la démocratie participative (inclusion) ainsi que le développement économique. Une fois les priorités définies ensemble, il s'agissait alors de déterminer des mécanismes à mettre en place pour une mise en œuvre effective. S'en est donc suivi l'écriture d'une constitution sur base de participation collective mais aussi la création des institutions et mécanismes.

L'expérience de la ville de Liège

Nous avons ensuite suivi l'expérience de Liège où la ville joue un rôle de facilitateur de réseaux de la société civile. Pour eux, il faut faire la ville ensemble ; avec l'ensemble des parties prenantes en multipliant les processus participatifs de co-construction et consultation. La société civile a un rôle très important à jouer.

Elle constitue un contre-pouvoir pour dénoncer les problèmes mais aussi elle attire l'attention sur les problèmes des citoyens et leurs besoins non satisfaits.

- Complémentarité des services avec les services publics car la société civile est souvent plus souple et moins bureaucratique et constitue un foyer d'innovation sociale important ;
- La société civile a joué un grand rôle en créant des espaces de dialogue, mettant en place des réseaux associatifs qui sont fondamentaux dans la reconstruction du tissu social. Nous pouvons aussi noter le rôle des jeunes volontaires et autres organisations de la société civile qui ont joué un rôle très actifs dans la prévention de la propagation de la pandémie du covid 19, surtout dans la mise en œuvre des mesures barrières et ports des masques dans l'espace public.
- La Société civile joue un rôle dans la mobilisation de ressources humaines, cognitives, financières, culturelles économiques et sociales pour construire les projets pour les villes et les collectivités.

L'expérience de Paris

L'expérience de Paris montre que le chercheur peut aussi contribuer à l'amélioration du vivre-ensemble en se confrontant à la réalité des territoires. Comment vivre ensemble autrement en diminuant les gaspillages et l'émission de CO₂ ? A l'heure actuelle où l'hyper connectivité technologique conduit à une déconnection sociale (éloignement des gens mais aussi des lieux : écoles, centres culturels etc.), il faut créer de **nouvelles proximités** qui permettent un vivre-ensemble dans lequel on pourrait créer de la valeur économique, écologique mais aussi les pistes sont nombreuses. Ceci demande une meilleure utilisation de ressources locales, une désaturation des espaces et leur diversification. La pandémie devient donc une opportunité pour changer le paradigme, relocaliser les emplois, avoir des circuits courts et créer des liens sociaux.

Le vivre-ensemble et la cohésion sociale renvoient à tout ce qui fabrique du lien social en se dotant des compétences interculturelles : se décentrer, s'ouvrir vers l'autre, négocier avec l'autre pour trouver un compromis.

Il faut rappeler que la définition du vivre ensemble est spécifique au contexte de chacun et de ce fait, le Rwanda a fait des choix singuliers après le génocide contre les Tutsi pour recréer même l'idée du "vivre-ensemble" rwandais. Il a fallu d'abord institutionnaliser les actions mais aussi mettre en place des mécanismes pratiques de mise en œuvre. La création de la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation qui a, entre autre chose, identifié les « justes », Abarinzi b'igihango, qui servent de modèles pour la génération actuelle ; la mise en place d'organismes d'assistance aux rescapés du génocide (FARG).

Débat

- Le vivre ensemble et la cohésion sociale sont indispensables pour le partenariat entre les municipalités et la société civile. Mais à quelle période doit-on chercher le dialogue ? Après une crise ou alors est-ce une requête permanente ?
- Le financement se greffe-t-il au budget des municipalités ou y-a-t-il une autre source de financement ?
- Décembre 2016, le Gouvernement nigérien accorde le pardon aux combattants de Boko Haram qui déposent les armes. Exercice difficile car le pardon est accordé par l'État mais est-il efficace s'il n'est pas adopté par la communauté ?
- Il incombe au Gouvernement de créer un espace de dialogue entre les bourreaux et les victimes. Il faut

cheminer ensemble même si cela prend du temps.

- Réparation en actes (après le jugement) auprès de la communauté mais aussi de l'État (TIG), Réinsertion dans la communauté.
- Valeurs fondamentales du vivre-ensemble dans des contextes, surtout africains, où la société civile est en désaccord avec les municipalités ; l'on entend alors « On est ensemble, mais on ne vit pas ensemble ». Il faut des projets communs qui unissent qui permettent une action conjointe. Si les plateformes d'échanges existent, c'est que la communication est là et possible.

« Le vivre-ensemble échoue quand la qualité de vie n'est pas au rendez-vous : logement digne, travail, santé physique et mentale, éducation et culture, épanouissement. L'économique, l'écologique et le social devraient se conjuguer au même niveau pour permettre un vivre-ensemble et une cohésion sociale véritables. »

III. Panel 3. Diplomatie des Maires et les échanges entre citoyens

M. Darius MUKUNDA SUMUNI, Maire de Bukavu, rappelait l'importance que joue l'AIMF dans la création et le renforcement de synergies durables entre les Maires francophones. La diplomatie se définit comme une pratique visant à influencer les décisions et la conduite de gouvernements étrangers à travers le dialogue, la négociation et d'autres moyens non violents.

La coopération décentralisée relève de la responsabilité des maires au profit de citoyens et appelle à la diplomatie sociale et économique qui vise à promouvoir le bien-être de la population et ceci exige des approches innovantes constantes. Notamment, il faut aux maires avoir un sens élevé de créativité afin d'assurer les ressources matérielles, humaines, économiques et financières, en vue de valoriser tout ce que la ville possède pour mieux vendre son image de marque. Ainsi, le monde actuel privilégie la diplomatie économique comme moyen de prévention de conflit et de développement durable et les citoyens doivent faire leur, tous les enjeux de cette diplomatie qui se joue de citoyen à citoyen, sous l'égide de leur maire.

Dans son allocution sur le réseau des villes créatives et plateforme des villes de l'UNESCO, Mr Ernesto Ottone RAMIREZ, Sous-Directeur Général pour la culture de l'UNESCO nous a rappelé l'opportunité que représente la convergence existante entre les missions du réseau des villes créatives ainsi que l'AIMF.

Débat :

Les échanges qui ont suivi ont principalement porté sur le rôle du maire dans la diplomatie transfrontalière compte tenu du contexte des Grands Lacs, en donnant l'exemple de cas concrets.

- La plateforme des Autorités Locales des Pays de Grands Lacs est un modèle réussi de l'intégration régionale à travers la coopération transfrontalière entre villes. Les maires des villes transfrontalières, tous les jours à côté des acteurs économiques à la base : commerçants transfrontaliers, pêcheurs, sportifs, artistes. Tous les jours ces maires consolident le vivre ensemble dans cette région en facilitant des cadres d'échange.
- Est-ce que le Maire est l'Ambassadeur de sa propre ville ? Oui en ce sens qu'il représente les intérêts et les valeurs de son territoire. Le binôme Maire-Citoyen permet à la diplomatie du Maire de fonctionner durablement. La place du maire est grande et complexe car il est appelé à relier le local à l'international tout en gardant une cohérence à tout moment. Le rôle du maire est essentiel et nécessaire oui, mais pas suffisante et unique.
- Le rôle du maire dans la diplomatie et dans les relations transfrontalières est d'intégrer les espaces régionaux. Le Maire se doit alors de :
- Bien connaître le territoire : richesses, opportunités, potentiel (culturelle, sociologique, culinaire) mais aussi

les limites pour identifier les aspects en besoin d'appui

- Impulser cette possibilité de coopération de manière active. Sortir du cadre légal gouvernemental de coopération non-conventionnel, non-traditionnel.
- Rechercher les opportunités de coopération et concrétiser les actions pratiquement
- La diplomatie des maires est très importante en vue de la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et la résolution de conflits. La gouvernance locale implique que les autorités municipales élaborent des stratégies de coopération en alliance avec les autres acteurs, y compris la société civile qui apporte ses ressources, son expertise ainsi que sa légitimité auprès de la population. Concrètement, dans le Sud du Rwanda, les autorités locales du Rwanda et du Burundi travaillent à créer des environnements de bon voisinage mais aussi à faciliter la circulation des personnes et des biens à travers la frontière a guichet unique entre autres initiatives.

Mais alors si les maires sont des facilitateurs, qu'en est-il des citoyens ?

- Le citoyen est un acteur de la paix qui intervient dans la consolidation des relations entre villes. Les citoyens, au sein d'organisation de la société civile ou individuellement, en s'assurant qu'il y a un dialogue permanent entre les villes transfrontalières qui va dans le sens de leurs besoins. Acteurs socio-économique.
- La différence entre la diplomatie nationale et celle des citoyens est la participation même du citoyen. L'institution municipale étant la plus proche du citoyen, la proximité citoyen/élu fait qu'il est plus facile de créer un dialogue entre eux. La coopération décentralisée a d'emblée un aspect d'internationalisation et les citoyens deviennent alors des alliés du Maire. Il faut alors dessiner une action internationale taillée sur les spécificités locales. Il faut donc faire confiance aux citoyens !
- Dans la plupart des cas, les citoyens précèdent les Maires dans leur démarche de recherche d'ouverture et d'opportunité et ces derniers seront alors force de proposition pour amener les Maires à adhérer. Un cas d'étude concerne l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui a vu le jour sur demande de citoyens alors que les qu'eux-mêmes avaient déjà développé, depuis un long moment, des relations de collaboration. L'accord préconise de porter le message qu'il est possible de collaborer sur des questions qui interpellent le citoyen.
- La diplomatie citoyenne est beaucoup plus durable quand elle est portée par le bénéficiaire ultime de toutes les initiatives.

En clôturant le panel, les intervenants ont proposé une série de recommandations portant sur les réformes visant à promouvoir la diplomatie des maires et des citoyens.

- Les autorités centrales devraient accompagner les maires pour qu'ils puissent apporter des solutions adéquates aux problèmes quotidiens des citoyens ;
- Développer des stratégies qui impliquent les maires entre eux et impliquent les maires et les citoyens. Cela augmentera le capital « confiance » en créant des cadres de concertation qui rallient les autorités gouvernementales et locales, société civile et acteurs privés ;
- Impulser l'autonomie politique locale (des Mairies). Mettre en place des actions de co-développement (lier les migrants aux autres citoyens). Mais alors quelles ressources ? La décentralisation doit être réelle, y compris au niveau financier mais aussi des ressources humaines ;
- Rendre les villes attractives et pour qu'elles le soient, il faut instaurer une bonne gouvernance qui résulte de la confiance mutuelle.
- Renforcer la compétence des autorités locales.
- Instaurer des cadres qui maîtrisent l'économie pour être des interlocuteurs avisés.
- Mettre en place des plateformes effectives et bien modérées, de dialogue et de proposition
- Établir des cadres de coopération entre les localités et l'État central par exemple dans le domaine de la sécurité. La bonne migration. « *On ne lutte pas contre, mais il faut l'accompagner* »

- Institutionnaliser la diplomatie décentralisée en créant des points focaux en charge de la gestion de relations transfrontalières (eg. suivi des accords signés entre les villes) ;
- Tirer l'avantage des nouvelles technologies pour (réseaux sociaux) une meilleure communication ainsi que les échanges de bonnes pratiques entre les villes.

Débat :

Par la suite, des questions pertinentes et des réponses ont animé la salle :

- Il semble que la diplomatie des Maires soit uniquement efficace dans les grandes Mairies et moins applicable dans les petites villes. Comment faire pour qu'elle le soit aussi dans les petites ? Les petites ont autant à gagner, mais la différence des ressources est un aspect important. Sur cet aspect, les associations et réseaux de villes jouent un grand rôle d'accompagnement.
- Comment mettre en place un cadre efficace de mise en œuvre pour les accords régionaux qui, parfois, rentrent en conflit avec les lois des villes ? Il est certain qu'il y a des questions qui relèvent des autorités étatiques centrales et de ce fait les Maires ne peuvent pas résoudre tous les problèmes qui se posent aux citoyens des villes transfrontalières. Souvent la volonté de paix naît de la société civile et la volonté de la porter et l'institutionnaliser dépend du Maire.
- Les autorités des villes devraient collaborer avec les autorités locales pour favoriser le vivre-ensemble
- Comment faire en sorte que le rôle des Maires reste statique, même en cas de problèmes politiques de part et d'autre de la frontière ?
- Il ne faut pas trop alourdir la machine. Si on a trop de réseaux autour de la ville, à un moment donné on ne sait pas comment allier le local, le régional et l'international.
- La disponibilité des ressources importe également car c'est la seule garantie de réaliser ce qui a été planifié et communiqué à la population.

« Il faut se dissocier de l'idée qu'il y a une contradiction entre les Maires et la Société civile car les deux ne font que se compléter. Les élus locaux gagnent à associer la société civile car c'est un partenaire privilégié mais encore faut-il qu'elle soit organisée, structurée et professionnelle. Les municipalités se doivent de canaliser les efforts pour une opération efficace du développement. Mais les localités doivent s'ajuster aussi pour pouvoir profiter de l'accumulation d'expérience de la société civile qui peut se transformer en politique publique au niveau local. »

IV. Panel 4. Innovations technologiques et services rendus aux populations

- M. Luc Sétondji ATROKPO, Maire de Cotonou, et Président de ce panel a rappelé l'importance capitale que revêt le recours à la technologie pour améliorer la gouvernance. Le rôle des acteurs de la gouvernance locale est de fournir aux populations les services qui leur sont indispensables aujourd'hui et d'anticiper les besoins de demain. La participation citoyenne sert de trait d'union entre les besoins et les services. La société civile doit être intégrée à cette dynamique numérique qui se veut au service des citoyens. Les maires, de leur côté, doivent offrir un climat d'expansion favorable.
- Le dernier panel de la journée explorait l'utilisation de la technologie pour répondre aux besoins croissants des citoyens et assurer une meilleure efficacité des services et nous avons essentiellement abordé les questions liées à la façon dont les innovations technologiques facilitent les systèmes de gouvernance centrés sur les citoyens et surtout comment les citoyens en profitent.
- Le voyage de la numérisation du Rwanda commence il y a 20 ans avec l'émergence du besoin d'améliorer la prestation de services aux citoyens. L'installation de l'infrastructure, la mise en place de politiques et stratégies, le renforcement des institutions universitaires pour développer les compétences adéquates et l'autonomisation des jeunes et la création de centres d'innovation constituent le gros des initiatives mises

en place. Les initiatives profitent à tous les secteurs : santé, gouvernance locale ou encore l'éducation. La couverture technologique nationale qui est élevée (99 % du territoire) facilite l'accès aux services, et en plus de cela, il a été déployé de jeunes ambassadeurs TIC au niveau des cellules (entité administrative) qui disposent d'ordinateurs et de smartphones et forment la population à l'utilisation de services numériques proposés par le portail d'accès aux services publics (www.irembo.gov.rw).

- Au Niger, le projet Justice et Sécurité de proximité mis en place par le RAIL (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales) mobilise les acteurs locaux autour d'une problématique et crée des cadres de concertation de quartier qui regroupent des représentants de toutes les couches sociales. Les acteurs créent des groupes WhatsApp de discussion autour de problématiques spécifiques et des modérateurs aident à prioriser.
- Au Rwanda, le registre national de la population et le système national d'identification ont été digitalisés en 2007 et il est accessible à toutes les municipalités pour une mise à jour en temps réel. La carte nationale d'identité est un outil d'identification, certes, mais le système d'identification a été intégrée à plus de 50 autres systèmes de sorte que la carte d'identité nationale est utilisée à d'autres fins telle que pour l'immigration ou encore la sécurité sociale (vérification et validation des bénéficiaires), enregistrement de titres fonciers ou encore accès aux services bancaires.
- Au Bénin, la participation citoyenne se fait fondamentalement en présentiel mais il y a de plus en plus une dynamique d'accompagnement des communes vers une digitalisation des services rendus aux populations. Avec un financement de l'Agence Française de Développement, 4 communes ont entamé un travail de digitalisation de leurs services : état des lieux, création d'un poste de charge de missions numériques, identification de développeurs, proposer des solutions numériques visant à renforcer les interactions des élus avec les citoyens et une consultation plus étendue (e-PACT, GOLOCAL, SPAIC). Grâce à ces innovations, le citoyen a la possibilité de suivre de près la mise en œuvre de plans communaux. En plus de la création d'applications, les municipalités identifient les outils Open source et les adaptent aux besoins des citoyens.
- Au Cameroun, l'AIMF a financé un outil cartographique pour aider les communes à mieux s'organiser, à mieux faire de la prospective et à mieux gérer leurs territoires. Cet outil peut être utilisé hors connexion à l'aide d'un système de web-mapping. Il a été proposé que l'outil soit vulgarisé à toutes les communes représentées au congrès et qu'il soit directement intégré à tous les systèmes communaux (eg. plans d'occupation des communes). Une fois que les communes se dotent de l'outil, les cartes sont accessibles dans les maisons de quartiers.



41^{ème} Assemblée générale Kigali, 19 au 21 juillet 2021



Liste des participants en présentiel

20/07/2021

(par ordre alphabétique de nom)

303 participants

75 Maires, dont 13 femmes Maires

104 femmes et 199 hommes

ABÈCHE, Tchad

- Saleh MAHAMAT, Maire

ABIDJAN, Côte d'Ivoire

- Awa DIALLO EPSE YAO, ong ASFI
- Amowa Noël Pacôme KADJO, Responsable du Protocole
- Mobio Stephane KOFFI DJADAN, Sous-Directeur de la planification familiale et de la Veille sanitaire
- Koita LAMINE, Directeur des Affaires juridiques et des Relations internationales
- Kouaoh Vincent N'CHO, Vice-Gouverneur
- N'Guia Albert Lazare SEKA, Directeur de Cabinet
- Rodrigue ZOKOU, Chef de Projet Planning familial

ABOMEY, Bénin

- Laurentine ADOSSOU DAVO, Deuxième Adjointe au Maire
- Kossi Antoine Louis DJEDOU, Maire

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, AUF

- Slim KHALBOUS, Recteur
- Aissatou SY-WONYU, Directrice régionale pour l'Afrique centrale et des Grands Lacs

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN, ANCB

- Annette ABIASSI, Coordinatrice

ASSEMBLÉE DES RÉGIONS ET DISTRICTS DE CÔTE D'IVOIRE, ARDCI

- Massandje BAMBA, Directrice du département Administration et Finances
- Souleymane KONE, Président

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE, ALDA

- Antonella VALMORBIDA, Secrétaire générale

ASSOCIATION DES COMMUNES DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL, ACAL, Bénin

- Angelo Evariste AHOUCAN, Maire d'Abomey Calavi
- Rogatien AKOUAKOU, Membre, Maire de Tori
- Joseph CAKPO, Premier Vice-Président, Maire de la commune d'Allada
- Germain Dessoude HOUNNAHO, Point focal

ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES, Djibouti

- Flavien SASSE, Assistant technique international

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BENIN, ANCB

- Christine Marie Noëlie AIDJI, Point Focal SSR/Planning familial
- Stanislas Minakpon HOUNKANLIN, Directeur de Plaidoyer
- Kuami Séglia LIHOUSOU, Directeur général
- Bio Sarako TAMOU, Maire de Banikoara, Premier Vice-Président de l'ANCB

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU TCHAD, ANCT

- Ali ALIFA DAGAL, Secrétaire permanent

BAMAKO, Mali

- Ousmane SOW, Directeur de l'Urbanisme du Grand Bamako
- Mahamane TOURE, Directeur des Relations internationales

BANFORA, Burkina Faso

- Aboubakar HEMA, Député-Maire
- Issa SOULAMA, Chargé de la Coopération décentralisée

BANGANGTÉ, Cameroun

- Louis Patrice DJAMY WANDJI, Président de la Commission Gestion des partenariats et Coopération

BANGUI, Centrafrique

- Steevens-Thomas-Marcel DJIMASSE-OKIDJIN, Directeur de Cabinet
- Emile-Gros Raymond NAKOMBO, Président de la Délégation spéciale

BERTOUA, Cameroun

- Jean-Marie Sodéa DIMBELE, Maire
- Paul Alain GBAMAN DOGOUA, Coordonnateur programme
- Dang-Azoumi OUSMANOU KASSIMOU, Chargé de la coopération et des partenariats

BOBO-DIOULASSO, Burkina Faso

- Moussa KAFANDO, Chargé de la Coopération
- Ardiouma SANOU, Directeur de la Promotion de la Santé et de l'hygiène
- Bourahima SANOU, Maire
- Moussa SANOU, Agent de Santé
- Sissoulo Pelagie SANOU, ONG GRAD

BOHICON, Bénin

- Paul ADANOU, Président des affaires sociales, sportives, culturelles et du genre
- Rufino D'ALMEIDA, Maire

- Jules Janseen JONHSON WANKPO, Président de la Commission Coopération décentralisée

BORDEAUX, France

- Céline PAPIN, Adjointe au Maire chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole
- Sophie SENGHOR, Chargée de la Commission "Économie circulaire et Genre"

BRAZZAVILLE, Congo

- Dieudonné BANTSIMBA, Président du Conseil départemental et municipal et Maire
- Guy Roger PAMBOUD, Conseiller
- Hugues ONDAYE, Conseiller socio-culturel
- Arcial OSSAKETO, Directeur des Relations extérieures et de la coopération
- Dieudonné OBABAKA BANDZA KIM JACORCEL, Conseiller municipal
- Vivien NYANGA, Attaché au Cabinet du Maire

BRUXELLES, Belgique

- Marie-France BOTTE, Responsable de la cellule des réseaux économiques et internationaux

BUJUMBURA, Burundi

- Candide KAZATSA, Chargée de communication
- Ramadhani NKURIKIYE, Conseiller chargé du Développement

BUKAVU, RD Congo

- Gérard MUNYOLE KASHAMA BEKAO, Bourgmestre
- Darius SUMUNI MUKUNDA, Maire adjoint et Maire a.i.

LE MONDE AFRIQUE

- Aboubakar EL HADJ MAMADOU ABBA Seidik, Chroniqueur

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD, France

- Marie-France OULD-ISSA, Chargée de programmes internationaux
- Camille ZIND, Chargée de programmes internationaux

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU ZOU, CCZ, Bénin

- Amoussou Auguste AIHUNHIN, Maire de Cové, Président
- Hounwanou Denis ALLOGAN, Directeur des services intercommunaux
- Azonsi Félicien DANWOUIGNAN, Maire de Za-Kpota, Vice-Président

COMMUNES ET VILLES UNIES DU CAMEROUN, CVUC

- Tchebonsou NGANKAM, Secrétaire exécutif
- Achille KONO, Conseiller
- Mewanu Grégory NTEMOYOK, Maire de Kumba
- Roger TAFAM, Maire de Bafoussam
- Augustin TAMBA, Président national
- Carole YEMELONG YEMATA, Directrice de Cabinet

CONAKRY, Guinée

- Siba ZOGOTAMOU, Conseiller juridique

COTONOU, Bénin

- Romulus AGBEDJEKOU, Conseiller municipal, Président CAEF
- Luc Sètonджи ATROKPO, Maire, Président de l'ANCB
- Sèiglénan Danielle Ginette AZA-GNANDJI, Cheffe adjointe de Cabinet
- Dovi David Franck HOUEDAKOR, Conseiller municipal
- Serge KITIHOUN, ABPF, Directeur des programmes
- Pierre d'Alcantara ZOCLI, Chargé de missions

DÉDOUGOU, Burkina Faso

- Karim Lomboza KONDE, Maire

DELOITTE AFRIQUE

- Christian LEVESQUE, Leader département Forensic, Co-écrivain norme ISO-37001 management anti-corrupcion

DIEGO SUAREZ, Madagascar

- Jean-Luc Désiré DJAVOJOZARA, Maire

DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION, RD Congo

- Abdoul BAYUBASIRE, Chef de poste frontalier Rusizi 1er

DJIBOUTI, Djibouti

- Saida ZAIN AHMED, Chef de la cellule de projet
- Fatouma AWALEH OSMAN, Maire

DORI, Burkina Faso

- Boureima BOKOUM, Premier adjoint au Maire

DOUALA, Cameroun

- Else Olive Yvette KINGUE ETAME épse LENGUE, Cheffe de la Cellule de la Coopération
- Roger Victor MBASSA NDINE, Maire

DSCHANG, Cameroun

- Jacques Gabriel KEMLEU TCHABGOU, Maire
- Christian Bernard MOMO, Chargé de Coopération et des Partenariats

EBOLOWA, Cameroun

- Daniel EDJO'O, Maire
- Jérôme-Olivier ONGUENE NTONGA, Chargé de la Coopération
- Fatim TAMBADOU-DIALLO, Chargée d'Innovation et Accompagnement, Equipop France

ERBIL, Kurdistan

- Nyaz AZIZ, Conseiller du Gouverneur
- Omed HASSAN KHOSHNAW, Gouverneur
- Rewan HUSSEIN, Conseiller

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Tunisie

- Foued EL MANCHOUL, Collaborateur

FONDATION IMBUTO, Rwanda

- Sandrine UMUTONI, Directrice générale

FOUMBAN, Cameroun

- Amirah Sakinah NDAM NJOYA, Urbaniste
- Hermine Patricia TOMAINO NDAM NJOYA, Maire

FRANCEVILLE, Gabon

- Joachim LEKOGHO, Maire
- Jules-Ferry NDOUNOU, Deuxième adjoint au Maire

GAROUA, Cameroun

- BOUBAKARI HAMAN BELLO, Directeur financier
- Mohamadou OUSMAILA, Maire

GITEGA, Burundi

- Anne-Marie NDAYISABA, Assistante Économique, Déléguée de l'Administrateur communal
- Floribert NZAMBIMANA, Coordinateur projet Planning familial

PROGRAMME DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE, ProDeGoI, TOGO

- Kokouvi Mawuenyegan ATTISSO, Conseiller technique, CTN Sokodé

- Léa Ta-Halo BAWE, Conseillère technique nationale en finances locales, CTN Lomé
- Nadège KONDIA, Conseillère technique, CTN Dapaong

GOMA, RD Congo

- Alexis ZAKWANI DJUMAINI, Coordonnateur chargé des missions du Maire
- Souvenir H. ZAWADI, Chargée de mission

HAHO 1, Togo

- Yawovi SEFENU, Maire

HUYE, Rwanda

- Ange SEBUTEGE, Maire du District

INTERVENANT

- Jérôme-Olivier DELB
- Mireille BATAMULIZA, Directrice générale chargée de la promotion de la famille, Ministère rwandais du Genre et de la Promotion de la Famille
- Cyrine BEN MLOUKA, Présidente du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb, Femme francophone AIMF 2017
- Noëlla BIGIRIMANA, Cheffe de division de la Recherche, de l'Innovation et de la Science des Données, Centre Biomédicale du Rwanda (RBC)
- Abbé Innocent CONSOLATEUR, Commissaire National pour l'Unité et la Réconciliation, Rwanda
- Jeanne d'Arc GAKUBA, Ancienne Sénatrice et ancienne Vice-Maire de la Ville de Kigali en charge de la Promotion du genre et des Femmes puis du Développement social
- Lydie HAKIZIMANA, Fondatrice et Directrice Générale de Happy Hearts
- Yves IRADUKUNDA, Secrétaire permanent, Ministère rwandais de l'Innovation et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Christian KALIEU, Consultant en Urbanisme, Cameroun
- Alice KAYITESI, Gouverneure de la Province du Sud au Rwanda
- Rachel KHAN,
- Lorenzo KIHILGREN GRANDI, Docteur en Études Politiques à l'EHESS de Paris et à la LUISS de Rome, Enseignant à Sciences Po-PSIA et à l'École polytechnique
- Valérie LEDOUR, Médecin, Responsable en santé sexuelle et reproductive à la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, Ville de Paris
- Giulia MACI, Urbaniste spécialiste de la dimension de genre dans le développement urbain
- Christine MAUGET, Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)
- Carlos MORENO, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Directeur scientifique de la Chaire ETI (Entrepreneuriat Territoire Innovation)
- Solange MUKAMURENZI, Chef du Département de la Prestation de services, de la bonne gouvernance et du Forum d'action conjointe pour le développement (JADF), Rwanda Governance Board (RGB)
- Joséphine MUKESHA, Directrice générale, Agence Nationale d'Identification (NIDA), Rwanda
- Jeanine MUNYESHULI, Économètre
- Eric NDSHABANDI, Professeur des Universités, Université du Rwanda
- Ladislas NGENDAHIMANA, Secrétaire général, Association Rwandaise des Autorités Locales (RALGA)
- Sélom Komlan NOUSSOUKPOE, Docteur, Association Togolaise du Bien-Être familial (ATBEF)
- Sabin NSANZIMANA, Docteur, Directeur général du Centre Biomédical du Rwanda
- Aude NYADANU, Fondatrice et dirigeante de Lowpita, Femme Francophone AIMF 2020

- Ibrahim OUMAROU, Secrétaire général, Ministère des Domaines de l'Urbanisme et du Logement
- Lionel PRIGENT, Professeur des Universités à l'Institut de Géographie de Brest, France
- Ousmane SAKO, Expert en administration publique territoriale, Directeur national de la décentralisation en Guinée et Spécialiste de la gouvernance participative incluant les acteurs de la société civile
- Fatim TAMBADOU-DIALLO, Chargée d'Innovation et d'Accompagnement, Equipop France
- Wafa TOUHIRI, Enseignante universitaire de sociologie, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis
- Antonella VALMORBIDA, Secrétaire général de l'Alda, Association européenne pour la démocratie locale

KALEMIE, RD Congo

- Claude ILANGO MUKABWA, Expert
- Gédéon KAKUDJI KALAMA, Maire

KAOLACK, Sénégal

- Mamadou Saliou DIALLO, Adjoint au Maire
- Souleymane DIAW SARR, Conseiller municipal
- Cissé Kane NDAO, Secrétaire général

KIGALI, Rwanda

- Pudence RUBINGISA, Maire
- Marie Chantal MUREKAIEIE, Vice-Maire en charge du genre et du planning familiale
- Bruno RANGIRA, Conseiller du Maire
- Nadine UMUTONI GATSINZI, Vice-Maire en charge des Affaires socio-économiques

KINDU, RD Congo

- Luseke Lovy ONGALA, Maire

KISANGANI, RD Congo

- Eugénie WANDANDI BIEKUSA, Adjointe au Maire

KLOTO 1, Togo

- Yawo Winny DOGBATSE, Maire
- Kwami Adoukpo GAGNO, Chef de la Division Planification

KOLWEZI, RD Congo

- Ingrid KABANGA KAMBA, Assistante de la Maire
- Véronique UPITE KAMINA, Maire

KOUDOUGOU, Burkina Faso

- Boureima KABORE, Président de la Commission des Affaires générales
- Maurice Mocktar ZONGO, Maire

KOZAH 1, Togo

- Pawoubadi PIDABI, Maire

LA NOUVELLE ORLEANS, États Unis

- Rosine PEMA SANGA, Directrice des Relations internationales

LACS 1, Togo

- Alexis Coffi AQUEREBURU, Maire

LOKOSSA, Bénin

- Alice Mèlévi DADEGNON, Directrice du Développement local et de la Promotion économique
- Gervais HOUNKPE HOUENOU, Maire

LOMÉ, Togo

- Abdouh-Moumouni ADAM, Coordinateur projet Planning familial
- Bam-mane Nadège KONDIAN, Conseillère technique
- Yawo SANKARDJA, Chargé de suivi-évaluation

- Tagba Atafèyïnam TCHALIM, Secrétaire général par intérim

MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Célian BISCAY Rédacteur, Délégation aux affaires francophones
- Margot MASSARIA, Conseillère politique en administration centrale

MINISTÈRE CAMEROUNAIS DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- BIBI CLAUDE EITEL, Chef du Service de la Coopération juridique, Direction de la Francophonie

MINISTÈRE RWANDAIS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Jean-Marie Vianney GATABAZI, Ministre

MINISTÈRE RWANDAIS DE LA SANTE

- Daniel NGAMIJE, Ministre

MORONI, Comores

- Mohamed ABDALLAH, Premier adjoint au Maire

MUHANGA, Rwanda

- Jacqueline KAVITARE, Maire

MUZANSE, Rwanda

- Jeannine NUWUMUREMYI, Maire

NAMUR, Belgique

- Frédéric LALOUX, Commissaire aux Relations internationales
- Maxime PREVOT, Député-Bourgmestre

NDIOB, Sénégal

- Oumar BA, Maire

N'DJAMENA, Tchad

- Yaya DJOUDA MAHAMAT, Directeur de la Coopération
- Ali HAROUN, Maire
- Abbas HOUSMAN, Conseiller à la Communication
- Rodrigue ROASNA GADENGAR, Directeur de l'Assainissement, de l'Environnement et de la Santé

NIAMEY, Niger

- Oumarou DOGARI MOUMOUNI, Député-Maire, Président du Conseil de Ville
- Ousmana FOUSSEINI, Conseiller technique
- Amane OUMAROU, Journaliste

NIKKI, Bénin

- Boni GBEBOUSSA, Premier adjoint au Maire
- Gounou Roland LAFIA JOSEPH, Maire

NIORO DU RIP, Sénégal

- Abdoulaye BA Maire

NOUAKCHOTT, Mauritanie

- Fatimetou ABDEL MALICK, Présidente de la Région
- Abd DAYEM NAVAE, Conseiller chargé de la Coopération
- Saleck MOULAYE CHERIF, Directeur des Études, Programmation et Coopération

NYAGATARE, Rwanda

- David Claudian MUSHABE, Maire

NYAMAGABE, Rwanda

- Bonaventure UWAMAHOHO, Maire

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

- Cécile LEQUE-FOLHINI, Chargée de mission, Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
- Désiré NYARUHIRIRA, Conseiller spécial, politique et diplomatique

OUAGADOUGOU, Burkina Faso

- Armand Pierre BEOUINDE, Maire
- Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales

OUIDAH, Bénin

- Mawugnon Christian HOUETCHENOU, Maire

PARAKOU, Bénin

- Sanni Fidèle SINAGOURIGUI, Directeur de la Prospective, de la Programmation, du Développement et des Relations extérieures
- Inoussa ZIME CHABI, Maire

PARIS, France

- Jeanne ALLAIRE, Conseillère
- Anne HIDALGO, Présidente, Maire
- Sophie LIGNERON, Cheffe de Cabinet de la Maire
- Jacques MARTIAL, Conseiller en charge des Outre-Mer
- Arnaud NGATCHA, Adjoint à la Maire en charge des Relations internationales et de la Francophonie
- Etienne NSANZIMANA, Président d'Ibuka France
- Paul-David REGNIER, Délégué général aux Relations internationales
- Philippe TURREL, Officier de sécurité

PORTO-NOVO, Bénin

- Mahouton Marius DJOSSOU, Coordonnateur de la Coopération décentralisée
- Gisèle Reine HOUENOU, Conseillère municipale
- Agathe Gemma TODJINO DEGUENON, Conseillère municipale
- Noutehou Charlemagne YANKOTY, Maire

PORT-GENTIL, Gabon

- Patrick LEWOURRAH, Aide de Camp
- Michaël MBOUMBA, Deuxième adjoint au Maire
- Marie-Claire OGOULA, Quatrième adjointe au Maire
- Gabriel TCHANGO, Maire

PRAIA, Cap Vert

- Luis Alexandre MONIZ MORENO, Directeur de la Coopération et des Relations avec les Communautés immigrées
- Fernando Jorge TAVARES PINTO, Conseiller municipal aux services déconcentrés, à la culture, à la jeunesse, aux sports, à l'action sociale, aux personnes âgées et à la santé

PRIMATURE DU RWANDA

- Edouard NGIRENTE, Premier Ministre

RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES LOCALES D'AFRIQUE, REFELA Cameroun

- Ismaël Daniel BABOULE BIAL, Directeur de Cabinet
- Fadimatou DADDA epse ALIOU, Maire de Mayo-Darle
- Zahra GNAKOYOUN Epse HAMADOU, Secrétaire générale adjointe
- Marie Angèle MEYANGA epse NOAH NGAH, Présidente
- Giselle Rose NGO MEM epse MPANS NDJEM, Secrétaire générale
- Gisèle TSANGUE, Présidente de la Commission des Affaires extérieures et de la Coopération

RÉSEAU DES MAIRES CAMEROUNAIS POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, Remcess Cameroun

- André Rémi AKONO ALINGA, Maire d'Awae, membre de l'Association
- Monique AYI EPSE NKAMGNA, Présidente par intérim

RUBAVU, Rwanda

- Gilbert HABYARIMANA, Maire
- Emmanuel Blaise HARERIMANA, Vice-Maire en charge des Affaires économiques
- Deogratias NZABONIMPA, Maire

RUSIZI, Rwanda

- Ephrem KAYUMBA, Maire
- Jean Luc NSABAYEZU, Point focal

SAN PEDRO, Côte d'Ivoire

- Miezán Félix ANOBLE, Député-Maire, Ministre
- Sarah Yassine FADIKA, Chargée de communication

SYNDICAT DES COMMUNES DE LA MENOUA (Sycome), Cameroun

- Paul DONGUE, Président, Maire de Fongo-Tongo
- Barthélémy NDONGSON LEKANE, Directeur de l'Agence municipale de gestion des déchets de la Commune de Dschang
- Adrienne Paule ZAMGJIO TAPAMO, Membre, Maire de la Commune de Fokoue

TADJOURAH, Djibouti

- Omar HOUSSEIN OMAR, Président de la Région

TENKODOGO, Burkina Faso

- Harouna OUELOGO, Maire

TONE 1, Togo

- Gountante YAMPOADEB, Maire

TSEVIE, Togo

- Komlan HOUNDJO, Point focal

VIENTIANE, Laos

- Alain DAOUT, Expert
- Douangmala PHOMMAVONG, Femme Francophone AIMF 2021

WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL, Belgique

- Alain VERHAAGEN Directeur Francophonie
- Eric SANTKIN, Représentant de la WBI

WOLUWE-SAINT-LAMBERT Belgique

- Véronique DUMOULIN, Responsable du service des Relations extérieures
- Philippe JAQUEMYNS, Échevin en charge de la gestion de l'espace public, de la Solidarité internationale, des Jumelages et des Relations avec les communautés européennes

YAOUNDE, Cameroun

- Arnaud Philippe NDZANA, Conseiller technique

ZOGBODOMEY, Bénin

- Gbetonweyinougbo Alexandre ATACHI, Chef de la Direction de la Coopération décentralisée
- David Zinsou TOWEDJE, Maire

PLATEFORME DES AUTORITÉS LOCALES DES PAYS DES GRANDS LACS

Secrétariat Exécutif

- Georges-M MAGAMBO, Secrétaire Exécutif
- Gloria ASIFIWE, Chargé de communication
- Roland BUHERHWA, Stagiaire

Groupe de Dialogue transfrontalier Goma-Rubavu

- Pauline UWAMARIYA, Membre-GDP, Goma
- Claudia CUMA, membre-GDP, Goma
- Christine MUGOLI MARHEGANE, Entrepreneure/ café cacao, Goma
- Patricia ZIRIRANA BAGABO, Entrepreneure, Goma
- Sandra BETOMBWA, Entrepreneure, Goma
- Jeannine Hamida BENDERA, Membre-GDP, Goma
- Florence KIYOMA, Membre-GDP, Goma
- Médiatrice NYIRANKUYO MUKANKUSI, Membre-GDP, Goma
- Antoinette MUHORAKEYE, Membre-GDP, Goma
- Jeannette FURAHA, Membre-GDP, Goma
- Djalia KAYITESI, Membre-GDP, Goma

Groupe de Dialogue transfrontalier Bukavu-Rusizi

- Armelle KATEMBERA, Vice-Présidente, Bukavu
- Jolly KAMUNTU, Présidente KJn, Bukavu
- Nicole MENEMENE, Entrepreneure, Bukavu
- Sosthène NAMULISA KAHAMIKO, Entrepreneure, Bukavu
- Thatiana KAJIBWAMI IRANGA, Membre-GDP, Bukavu
- Edith BILUGE, Membre-GDP, Bukavu
- Nadine AMULI FEZA, Avocate, Bukavu
- Emerence MUKANKUBITO, Présidente, Rusizi
- Xaverine NISHYIREMBERE, Membre-GDP, Rusizi
- Emmanuelle MUKAYIRANGA, Membre-GDP, Rusizi
- Vestine UTAMURIZA, Membre-GDP, Rusizi
- Justine MAPENDO NEEMA, Membre-GDP, Kavinvira
- Aline BARHABULA, Coordinatrice, Kavumu
- Jeannette VUMILIA, ECC,
- Déodatte BISOMERINE, Vice-Présidente, Fondation Dialogue
- Modestine OICA, Entrepreneure, Goma
- Amina NGABO, Entrepreneure, Kamanyola
- Nicole OCHA, Entrepreneure, Kamanyola
- Guillaîne AKONKWA KARHANU, Membre-GDP, Luvungi

Groupe de Dialogue transfrontaliers et entrepreneures Bujumbura-Uvira

- Francine MUNEZERO, Commerçante transfr/GDP, Bujumbura
- Eliane KURUNKUNDE, Commerçante transfr/GDP, Bujumbura
- Nina Sandrine NSABIMANA, Commerçante transfr/GDP, Bujumbura
- Natacha MARAMUKE, Entrepreneure, Bujumbura
- Fridaous CIREZI, Entrepreneure, Bujumbura
- Reine Pamela KATIKATI, Fondation Dialogue, Bujumbura
- Consolate GACOREKE, Commerçante transfr/GDP, Bujumbura
- Adidja IRANKUNDA, Commerçante transfr/GDP, Bujumbura
- Lincht Acsa INTEYITEKA, Entrepreneure, Bujumbura
- Kathia Gretta IRADUKUNDA, Fondation Dialogue, Bujumbura
- Amandine AKIMANA, Entrepreneure, Bujumbura
- Solange KWINJA, Entrepreneure, Uvira

SECRETARIAT PERMANENT DE L'AIMF

- Charles ALFRED Chargé de missions
- Arianna ARDESI, Conseillère
- Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- Charlotte BLEUNVEN, Chargée de la thématique du colloque
- Julie GUILLAUME, Conseillère
- Nathalie GURDEBEKE, Conseillère
- Laurent JABOEUF, Conseiller
- Albin LAZARE, Chargé de projets
- Caroline PINTON, Chargée de mission
- Peggy PORCHER, Chargée de mission

